Président national de l'ADP

Christophe Lutundula :« Moïse Katumbi reste notre candidat pour la présidentielle »

PAGE 5

N° 7395 du Lundi 20 Août 2018 Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiaf 36ème année

Mandat d'arrêt international lancé par Kinshasa

Le collectif des avocats de Katumbi contre-attaque

P. 2

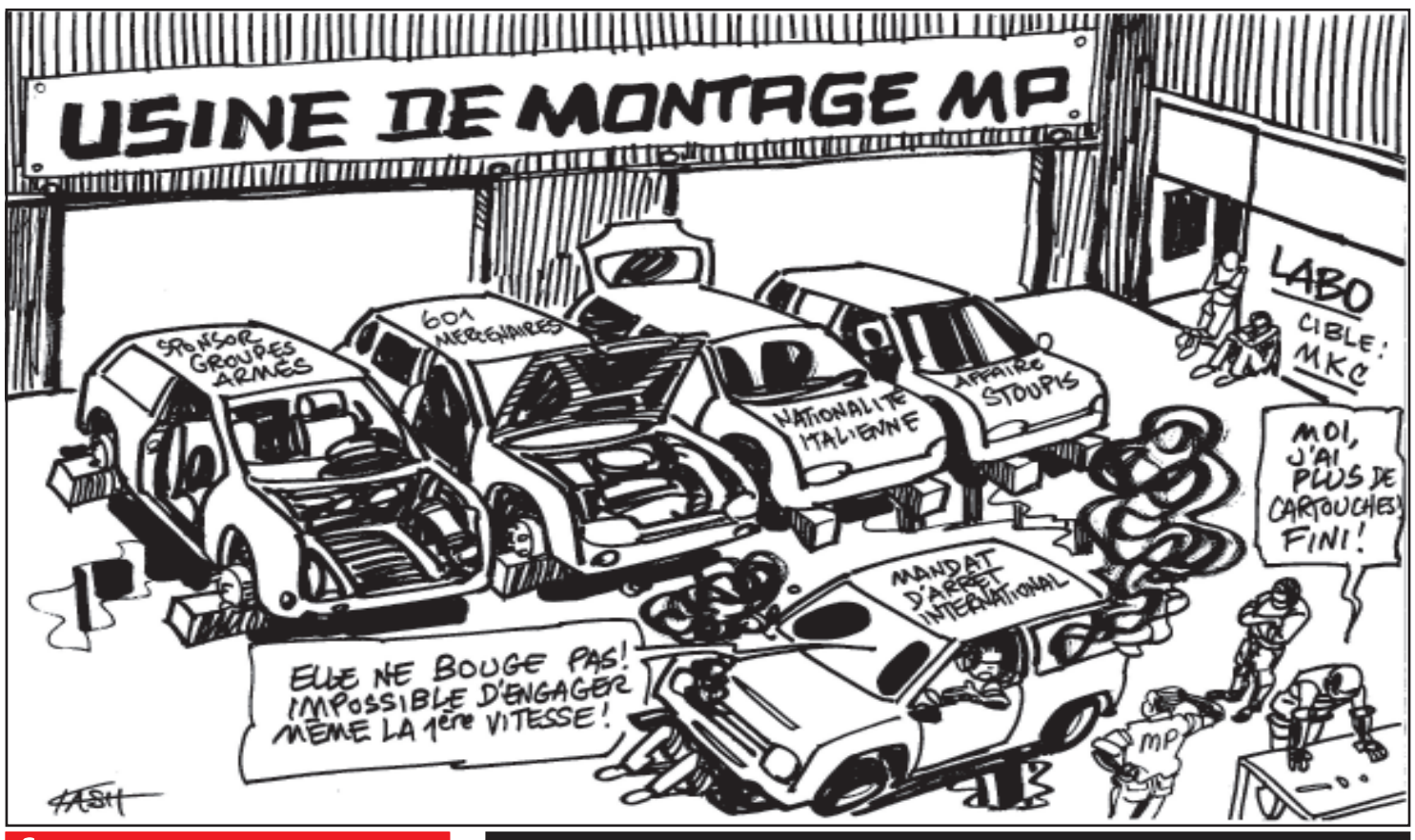

À HAUTE VOIX

Un baobab s'écroule

Le Potentiel

C'est une vraie perte pour l'Afrique. L'ancien secrétaire général des Nations unies est décédé à l'âge de 80 ans. Kofi Annan a joué un rôle très important dans la gestion des crises dans le monde.

PAGE 2

Du 15 au 31 août 2018 :
profitez de 20% de réduction sur toute réservation en ligne avec l'application mobile d'Ethiopian Airlines

PAGE 3

Télé 7, tout numérique à partir d'octobre 2018

Éditeur
GROUPE DE PRESSE
Groupe M7 Média 7
Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa – RD Congo
La passion d'informer sans passion

Sommaire

Politique
Jean-Claude Vuemba : « *Pas d'élections sans Katumbi* »
PAGE 4

Provinces
Clôture à Kinshasa de la journée panafricaine des « *Mains Serviables* »
PAGE 9

Afrique
Kofi Annan: le Ghana pleure l'un de ses fils les plus illustres
PAGE 12

Sports
CAF-C1/C2 : V. Club rejoint Mazembe en quarts de finale
PAGE 14

Dernière heure
Mobilisation électorale : Sesanga fait douter le FFC Kapika à Kananga
PAGE 16

Pour des élections apaisées, inclusives, libres et transparentes

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

À haute voix

Un baobab s'écroule

(Suite de la page 1)

Kofi Annan a été le secrétaire général des Nations unies de 1997 à 2006. Sous son règne, et même après, l'homme a beaucoup milité pour la paix, surtout dans son Afrique natale. Ses œuvres, on s'en souvient encore : c'est par exemple lui qui supervise, en 2006, un accord entre le Nigeria et le Cameroun au sujet de la péninsule pétrolière de Bakassi, au cœur d'un long différend entre les deux pays. C'est encore lui qui a réussi le pari d'éteindre le feu, en 2008, de la crise postélectorale kényane. Il s'est également impliqué dans la résolution de la crise congolaise (RDC), la crise bosniaque ; il s'est opposé à l'invasion américaine de l'Irak.

Le Ghanéen savait percer là où certains esprits hésitaient. Homme de conviction et de dialogue, c'était un grand diplomate sur qui l'humanité pouvait compter surtout lorsqu'il s'agissait de mener des négociations autour de dossiers brûlants. Lors de pourparlers, M. Annan « savait parler avec franchise », en vue de retrouver la paix dans une région en conflit et le rapprochement des peuples ennemis. C'était donc un homme épris de paix.

Quoiqu'il en soit, Kofi Annan était donc une icône et une étoile brillante pour le continent africain, même si certains épisodes de sa carrière restent sombres et lui collent à jamais à la peau comme, par exemple, le génocide rwandais de 1994.

Pour le continent noir, particulièrement, la disparition de l'ancien secrétaire général de l'ONU reste une énorme perte et laisse à jamais un vide qu'on ne saura combler de sitôt. D'aucuns estiment que Kofi Annan reste «le meilleur secrétaire général de l'histoire des Nations unies» depuis sa création en 1947. C'est donc un baobab qui vient de tomber.

Mandat d'arrêt international lancé par Kinshasa

Le collectif des avocats de Katumbi contre-attaque

Kinshasa ne tarit pas d'imagination lorsqu'il s'agit de s'attaquer au président d'Ensemble pour le changement. Alors qu'à ce jour toutes les tentatives lancées contre Moïse Katumbi se sont avérées inappropriées, la majorité au pouvoir vient de se lancer dans une nouvelle bataille juridique.

Selon le ministre d'État en charge de la Justice et Garde des sceaux, Alexis Thambwe Mwamba, Moïse Katumbi serait sous le coup d'un mandat d'arrêt international. En réaction à cette sortie médiatique en grande pompe de Thambwe Mwamba dont le cadre n'était pas approprié (conférence de presse du FCC), le collectif des avocats de Moïse Katumbi a indiqué qu'il s'agit d'un énième montage judiciaire grossier qui vient s'ajouter à ceux qui ont fondu comme neige au soleil.

Au cours d'une conférence de presse organisée le samedi 18 août 2018 à Kinshasa, les avocats de Katumbi estiment qu'aucun État sérieux et épris de justice ne pourrait exécuter le fameux mandat d'arrêt international. Le bâtonnier Jean-Joseph Mukendi wa Mulumba s'est même interrogé sur la réalité de ce mandat annoncé lors d'une rencontre politique. Il a rappelé que Moïse Katumbi avait fait appel de sa condamnation à trois ans de prison dans une affaire de spoliation immobilière et que l'appel est suspensif. Qu'est-ce qu'il est rocambolesque de lancer un mandat d'arrêt international à l'endroit d'un citoyen juste pour une affaire de spoliation !

Concernant l'« identité confuse » (dixit le porte-parole de la MP) du président d'Ensemble, Me Mukendi wa Mulumba a rappelé que Moïse Katumbi est bel et bien un citoyen congolais et éligible. Il a exhibé les documents émis par l'administration du pouvoir judiciaire. Dans sa requête datée du 13 mars 2018 où il demande la fixation d'audience dans l'affaire Ministère public contre Moïse Katumbi, le PGR confirme que ce dernier est un citoyen « congolais né à Lubumbashi le 28 décembre 1964, fils de Nissim et de Katumbi, originaire du village de Kashobwe, secteur Luapula, territoire de Kasenga, province Haut-Katanga, sans profession, marié à Madame Carine Nahayo et père de six enfants, résidant sur l'avenue Lofoyi n°22, quartier Golf, commune de Lubumbashi(en liberté) ».

Dans la foulée, il a indiqué que cette affaire de double nationalité a été close après la publication de la déclaration de la ville italienne de San vito. Selon le collectif des avocats, tous les dossiers sales montés contre Moïse Katumbi « sont un montage grossier de la majorité au pouvoir pour l'empêcher de se présenter à l'élection présidentielle du 23 décembre 2018 ». Et d'ajouter : « Ceci constitue ni plus ni moins des violations manifestes des droits d'un citoyen congolais garantis tant par les instruments juridiques internationaux que par la Constitution de la RDC ».

Les avocats du candidat d'Ensemble à la prochaine présidentielle notent également qu' « il est curieux de constater que la RDC, qui refuse d'exécuter ses engagements internationaux, demande à la communauté internationale de se rendre complice de la violation par elle des droits et libertés d'un de ses ressortissants en sollicitant l'aide des pays étrangers pour procéder à l'arrestation de Moïse Katumbi sur base d'une décision de justice frappée d'opposition et de pourvoi en cassation ».

Par ailleurs, a indiqué un membre du collectif des avocats, Me Boris, aucun juge n'a déclaré Moïse Katumbi inéligible.

Ci-dessous, la déclaration du collectif des avocats de Moïse Katumbi et la requête aux fins de fixation d'audience du Parquet général de la République qui confirme noir sur blanc la nationalité congolaise du leader d'Ensemble pour le changement.

Le Potentiel

Point de presse du Collectif des avocats de Monsieur Moïse Katumbi Chapwe

Mesdames et Messieurs de la presse,

Intervenant au cours d'une conférence de presse tenue ce jeudi 16 août à Kinshasa par la plate-forme présidentielle Front commun pour le Congo, FCC en sigle, Alexis THAMBWE MWAMBA, Ministre de la Justice, a affirmé que le Parquet Général près la Cour de Cassation a lancé un mandat d'arrêt international contre Monsieur Moïse KATUMBI CHAPWE et que certains pays africains et européens sont déjà saisis.

En outre, il a soutenu que « KATUMBI ne s'était jamais rendu au service d'immigration congolais basé à Kasumbalesa. Il s'est arrêté du côté de la Zambie. Tout ce que KATUMBI a fait une fois à la frontière RDC-Zambie, c'était son show politique, sachant très bien qu'une fois en RDC, il sera arrêté. Le dispositif militaire déployé à la frontière, c'était pour l'arrêter et prévenir des troubles que monsieur KATUMBI avait préparés».

Cette déclaration du Ministre a été précédée par celle de monsieur André Alain ATUNDU LIONGO, porte-parole de la Majorité présidentielle, du 14 août 2018, par laquelle il a affirmé que «Moïse KATUMBI a une identité confuse du fait d'avoir renoncé à la nationalité italienne sans avoir fait une quelconque démarche de recouvrement de la nationalité congolaise auprès du gouvernement ».

Le collectif des avocats de Monsieur Moïse KATUMBI CHAPWE fait la mise au point suivante:

1. S'agissant du mandat d'arrêt international.

Le ministre de la Justice précise que le mandant d'arrêt international est lancé en exécution du jugement du tribunal de paix de Lubumbashi/Kamalondo ayant condamné Moïse KATUMBI à 3 ans de servitude pénale principale avec arrestation immédiate.

Il sied de rappeler que ce jugement rendu par défaut est frappé d'opposition sous RPO 7685.

En vertu de l'article 94 du code de procédure pénale, il est sursis à l'exécution d'un tel jugement pendant le délai d'opposition et, en cas d'opposition, jusqu'à décision sur ce recours.

En outre, le jugement rendu par le même tribunal sur opposition est frappé d'appel, l'acte d'appel porte le numéro 061/2016.

Aux termes de l'article 102 du code de procédure pénale, il est sursis à l'exécution du jugement jusqu'à l'expiration du délai d'appel et, en cas d'appel, jusqu'à décision sur ce recours. Monsieur Moïse KATUMBI ayant formé appel contre cette décision sous RPA 4782, la mesure d'arrestation immédiate contenue dans le jugement par défaut ne peut être exécutée.

Du reste, le Procureur Général de la République de l'époque, par sa note circulaire numéro 003/008/TM/PGR/2005 du 5 décembre 2005 relative à l'exécution de la mesure d'arrestation immédiate explicite les mêmes idées.

L'opinion se souviendra des déclarations de madame Chantal RAMAZANI, Président du tribunal qui a rendu la décision, qui fait état des pressions et des menaces de mort qu'elle avait subies pour la contraindre de condamner Monsieur Moïse KATUMBI.

Par ailleurs, Monsieur Moïse KATUMBI n'a jamais cherché à se soustraire à la justice de son pays, lui qui en dates des 3 et 4 août 2018 s'est vu refuser l'entrée en République démocratique du Congo par la Direction générale des migrations (DGM) au poste frontière de Kasumbalesa, en province du Haut Katanga. Le susdit refus est matérialisé par l'instruction du Directeur général de la DGM numéro C8/DGCAB/1983/018 du 4 août 2018 adressée à tous les Directeurs provinciaux de la DGM. On peut lire : « Ne pas accorder à Monsieur Moïse KATUMBI CHAPWE sous mandat d'arrêt et à ses dépendances les facilités d'accès sur le territoire national ».

En conclusion, Monsieur Moïse KATUMBI n'étant pas condamné par un jugement devenu irrévocable et n'étant pas un fugitif, aucun Etat épris de justice ne pourra exécuter le mandat d'arrêt international vanté par le Ministre de la Justice.

2. S'agissant de la nationalité italienne de Moïse KATUMBI CHAPWE

Dans la requête aux fins de fixation d'audience numéro 1662/RMP.V/041/PGR/MIN/2018 du 26 mars 2018 en-

(Suite à la page 10)

Le Potentiel
N° 7395 du lundi 20 août 2018
www.lepotentielonline.com

Du 15 au 31 août 2018 : profitez de 20% de réduction sur toute réservation en ligne avec l'application mobile d'Ethiopian Airlines

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

Contentieux électoral : des formateurs mis à contribution pour renforcer les capacités des partis politiques

Nous voulons que le peuple gagne. C'est le vœu des organisateurs qui ont mis les outils de travail à la disposition des formateurs des témoins qui doivent être recrutés par les partis politiques sur la base d'un critère.

Florent N'LUNDA N'SILU

Le rôle des témoins des partis politiques aux prochaines élections a été abordé au cours d'un atelier organisé, du 15 au 17 août 2018 au centre catholique Béthanie, à Gombe (Kinshasa), par Electoral institute for sustainable democracy in Africa (EISA). Ce, avec l'appui de Agir pour les élections transparentes et apaisées (AETA). L'atelier portait sur le renforcement des capacités des partis politiques de la RDCV dans la surveillance des scrutins et dans la défense de leurs droits en matière de contentieux électoral.

Cent participants - formateurs des formateurs des partis politiques - étaient attendus à l'ouverture des assises. Seulement voilà, le nombre a largement dépassé les prévisions compte tenu de l'intérêt que suscitait ce thème. Les participants ont reçu une formation de deux jours, laquelle a été suivie le troisième jour d'une formation visant à renforcer la capacité des partis politiques à ester en justice dans le cadre de contentieux électoral.

Chaque parti et regroupement politique et candidat indépendant sera appelé à restituer les connaissances acquises aux témoins qui seront recrutés par son parti ou regroupement politique respectif. Les organisateurs espèrent voir les partis et regroupements politiques s'atteler à la mise à niveau de leurs témoins respectifs en rapport ave les connaissances liées à la machine à voter pour le besoin de la cause.

« *Lorsque la Commission électorale nationale indépendante (Céni) va publier la liste des candidats, que devriez-vous faire ?* », a interrogé l'un des conférenciers aux participants. C'est une procédure très simple, a-t-il fait savoir. Allusion faite aux différents types de contentieux électoral. Il s'agit, a-t-il dit, de contentieux liés à la candidature, à la liste des candidats, à la liste électorale, aux résultats provisoires publiés par la Céni.

Il était aussi question de la juridiction à saisir. Après l'avoir identifiée, quel est le délai dispose-t-on pour la saisir ? Et qu'elle est la qualité de la contestation électorale ? Autant de questions qui ont été soulevées par le conférencier.

Enfin, le professeur Jean-Louis Esambo de l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (IFASIC) a examiné quelques cas pratiques d'irrecevabilité électorale des actions qui ont été formées en 2006 et 2011. Mais avant d'en arriver-là, le professeur Esambo s'est interrogé sur l'objet du contentieux électoral. « *Pour déterminer l'objet, on se réfère aux prétentions du parti et regroupement politique* », a-t-il dit avant d'énumérer différents types de contentieux.

S'agissant de contentieux liés à la validité des candidatures, il a indiqué que le point de départ commence à la publication de la liste par la Céni. Généralement, ce contentieux porte sur la violation de la loi par la centrale électorale. Il a épinglé à ce sujet l'erreur matérielle, c'est-à-dire l'utilisation abusive d'un logo par un autre parti politique.

Il est aussi question de contentieux liés à la liste électorale, à la régularité des résultats du scrutin.

Où allez, après identification de l'objet de la contestation ?, s'est interrogé le professeur Esambo. A cette question, il a noté que l'on doit être en mesure de recourir à la juridiction compétente. « *Cette compétence est déterminée par la loi électorale* », a-t-il précisé, notant que l'on doit recourir à la compétence territoriale, celles matérielle et personnelle.

Au sujet des juridictions compétentes à saisir, il en a cité trois : la cour constitutionnelle, la cour administrative d'appel (élections provinciales) qui n'est pas encore installée et les tribunaux administratifs (élections urbaines, communales et locales).

S'agissant du déroulement de l'instruction en matière de contentieux électoral, le professeur Esambo a fait savoir que la juridiction saisie statue sur pièce. Le ministère public qui représente la loi dispose d'un délai de trente jours pour donner son avis.

Satisfait du but atteint par cet atelier, le directeur exécutif de EISA, Denis Kadima, a signifié aux participants, à la clôture des assises, que « *la balle était désormais dans leur camp, les organisateurs ayant mis à leur disposition des outils de travail, ils attendent que le peuple gagne* ».

Cinq questions à Florentin Mokonda Bonza (*)

1. Alors que presque tout le monde ne jure que par la tenue des élections, le 23 décembre 2018, vous, à travers votre plateforme politique, la Nouvelle Initiative pour le Congo, NIC, vous avez, contre toute attente, préféré boycotter le processus électoral. Peut-on comprendre pourquoi la NIC s'est retiré de ce processus ?

Je vais essayer de rappeler en quelques mots les motivations qui ont poussé le Comité Exécutif de notre plateforme politique Nouvelle Initiative pour le Congo, N.I.C., à boycotter le processus électoral tel qu'enclenché par la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI.

La CENI a, depuis 2006, institué le Comité de Liaison CENI - Partis politiques: cadre de concertation réunissant les acteurs du processus électoral en vue de garantir le consensus et l'inclusivité autour des questions majeures qui ont toujours divisé la classe politique. La N.I.C., tout comme la Convention des Démocrates Chrétiens, C.D.C, notre cher parti, y participent activement.

Au lieu d'être une institution citoyenne d'appui à la démocratie véritablement indépendante, devant conduire un processus électoral transparent, juste et équitable pour des élections apaisées, la CENI s'est révélée n'être qu'une caisse de résonance de la majorité au pouvoir.

Dans sa déclaration du 29 juin dernier, la N.I.C. avait invité la CENI à œuvrer pour la transparence et le consensus sans lesquels, notre regroupement ne s'engagerait pas dans un processus torpillé en amont et donc, porteur des germes de conflit.

Ayant constaté que la CENI n'a pas pris en compte ses recommandations, la N.I.C. bien que prête avec les dossiers de ses 418 candidats députés provinciaux, a levé l'option le 05 juillet de ne pas déposer les dossiers à la députation provinciale: décision certes lourde de conséquences, mais mesurée.

2. Avez-vous bien pesé et soupesé votre décision ?

Evidemment. Par ailleurs, j'aimerais souligner qu'en dépit des interpellations qui fusent de partout, la CENI est restée imperméable aux conseils de ses partenaires tant nationaux qu'internationaux. Autosuffisante, elle affirme n'avoir besoin de la confiance de personne. Elle semble obéir à une ligne de conduite. C'est

ainsi que face: au refus de la CENI de nettoyer le fichier électoral corrompu; au refus de la CENI d'enrôler les compatriotes de la diaspora en violation de son propre calendrier électoral; à l'imposition du vote électronique par l'utilisation de la machine à voter en dépit de son rejet par le peuple congolais et des réserves émises par les partenaires extérieurs; ... la Nouvelle Initiative pour le Congo ne peut cautionner un tel processus.

Dans tous les cas, à la lumière des faits sus-évoqués, le décor semble planté pour une fraude électorale massive en vue de perpétuer un régime prédateur.

3. Ne croyez-vous donc pas à des élections réellement libres et transparentes le 23 décembre 2018 ?

La réponse est NON. Nous ne nous attendons pas à de telles élections. Parce que tout a été fait pour permettre aux candidats de FCC (Front commun pour le Congo) de gagner ces élections.

Prenons le cas du fichier électoral que la CENI refuse de nettoyer malgré toutes les imperfections constatées par l'Organisation internationale de la Francophonie, OIF, organisme mandaté par la CENI. Ce choix a été pourtant opéré par cette dernière, mais la CENI refuse de suivre les recommandations de l'O.I.F.

Il y a ensuite l'exclusion des Congolais de l'étranger. Vous savez que ces derniers sont majoritairement contre le pouvoir en place. Il faut dons les exclure. D'où la modification de la loi électorale fin juin-juillet, cette année.

Il y a la machine à voter. Il faut savoir que la machine à voter elle même pose problème.

4. De quoi avez-vous besoin ? De vraies élections ?

Après les élections de 2006 et celles de 2011, il est de notre devoir patriotique d'être vigilant, de ne pas accepter de prendre part à n'importe quel processus électoral. Ce processus a été conçu et mis en œuvre pour perpétuer un système qui a totalement échoué sur tous les plans : sur le plan économique, sur le plan des infrastructures, budgétaire, social et surtout un système qui a œuvré pour réduire le Congolais à sa plus faible expression.

Nous avons donc besoin d'élections qui libèrent. Qui consolident l'indépendance et la souveraineté de notre pays.

5. Des défis pressants, prégnants ?

C'est en relevant tous ces défis que nous pouvons prétendre relever celui de l'émergence de la RDC qui va ainsi booster le développement de l'Afrique. Parce qu'aujourd'hui, le Congo constitue un frein, un obstacle. Non seulement que le Congo tire l''Afrique centrale vers le bas mais l'ensemble du continent africain.

La contribution du Congo à l'économie de la SADC, de la CEEAC et du COMESA est très faible. La balance commerciale est tout à fait déficitaire.

Nous avons besoin de bonnes élections qui replacent le Congo sur l'orbite africaine et mondiale.

Propos recueillis par PM

(*) Sénateur, président de la NIC (Nouvelle Initiative pour le Congo et de la Convention des Démocrates Chrétiens, CDC

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

Jean-Claude Vuemba : « *Pas d'élections sans Katumbi* »

Membre d'Ensemble pour le changement, Jean-Claude Vuemba plaide pour le retour de son leader, Moïse Katumbi en vue de participer à la présidentielle de décembre prochain. Il appelle par conséquent toute l'Opposition à se mobiliser pour faire plier le pouvoir en place qui redoute le retour de Katumbi en RDC.

Le président du Mouvement du peuple congolais pour la République (MPCR) et Coordonnateur au Kongo central d'Ensemble pour le Changement /Kongo-Central, Jean-Claude Vuemba, était le samedi 18 août 2018 devant la presse au siège de son parti, dans la commune de Ngiri-Ngiri. Après un temps de répit, Jean-Claude Vuemba a décidé enfin de délier sa langue. Et lorsque l'élu de Kasangulu se lance dans cet exercice, il n'a généralement pas sa langue en poche.

En renouant samedi dernier avec la presse, Jean-Claude Vuemba n'a pas dérogé à la règle. Coordonnateur d'Ensemble pour le changement au Kongo central, Jean-Claude Vuemba a sans surprise plaidé pour la cause de son leader, Moïse Katumbi, condamné à l'exil par le pouvoir en place.

Malgré tous les obstacles déployés par le pouvoir pour empêcher par tous les moyens le retour de Katumbi en RDC, le président du MPCR reste convaincu que Moïse Katumbi finira par revenir dans son pays pour participer à l'élection présidentielle. Il exclut dès lors une élection présidentielle sans Katumbi.

« *Pas d'élections sans Moïse Katumbi* », a-t-il lancé. Il pense que le moment est venu pour l'opposition de se montrer solidaire au regard du supplice que la majorité au pouvoir infllige au leader d'Ensemble pour le changement. « *Aujourd'hui, c'est Katumbi, demain ça sera peut-être quelqu'un d'autre* », a déclaré Jean-Claude Vuemba, comme pour mobiliser toute l'Opposition à se mobiliser pour le retour sans conditions de Moïse Katumbi en RDC. « *La volonté du peuple congolais est que tous soient là pour participer librement aux élections* », a renchéri le président du MPCR.

Très actif dans Ensemble pour le changement, dont il défend les couleurs dans le Kongo central, Jean-Claude Vuemba se dit favorable à une candidature commune de l'Opposition. Il note cependant que rien ne devrait se faire sans Katumbi. « *Le retour de Katumbi est obligatoire pour que l'Opposition se désigne un candidat commun à la présidentielle* », préconise-t-il.

À l'instar de toute l'Opposition qui ne cache pas son hostilité par rapport à l'usage de la machine à voter et l'existence des électeurs sans empreintes digitales dans le fichier électoral de la Céni, Jean-Claude Vuemba a embouché le même discours. À cet effet, il est revenu sur la nécessité d'abandonner la machine à voter et de nettoyer au préalable le fichier électoral en vue de garantir la crédibilité des élections du 23 décembre 2018.

NON À LA MACHINE À VOTER

« *Cette machine à voler et non à voter ne nous intéresse pas et ne nous regarde pas non plus* », a indique le président du MPCR.

Dans un autre registre, Jean-Claude Vuemba a abordé la mission d'entamer des consultations en vue d'une candidature commune de l'Opposition à la présidentielle, à lui confiée tout récemment par Jean-Pierre Bemba, président du MLC. « *Le président Jean-Pierre Bemba m'a donné cette mission de rencontrer les personnalités de l'opposition et de faire un canevas sur les principes à prendre en compte pour ressortir un candidat commun, non à travers les noms ou les visages, mais à travers un principe commun. Et je vais lui remettre les résultats de ce travail la semaine prochaine à Bruxelles* », a affirmé Jean-Claude Vuemba.

L'élu national de Kasangulu a martelé sur l'urgence pour l'Opposition d'unir ses efforts dans la perspective de l'alternance démocratique qui se dessine déjà ; la majorité au pouvoir étant, selon lui, en perte de vitesse. « *Nous devons aller dans une élection inclusive. La Constitution et l'accord du 31 décembre 2016 ont dégagé les voies et moyens pour cette disposition* », a rappelé Jean-Claude Vuemba.

Par ailleurs, le président du MPCR s'est montré solidaire avec les échauffourées qui ont opposé le même samedi à Lubumbashi les militants d'Ensemble pour le changement aux forces de l'Ordre. Il a réitéré tout son appui au coordonateur du Grand Katanga d'Ensemble, Gabriel Kyungu wa Kumwanza, qui vit le martyr dans son combat pour la sauvegarde de la démocratie.

LP

Président national de l'ADP

Christophe Lutundula : « *Moïse Katumbi reste notre candidat pour la présidentielle* »

Joyce Kalala

Révolté par ce qu'il considère comme le harcèlement judiciaire et la haine viscérale contre Moïse Katumbi, le président national de l'Alliance des démocrates pour le progrès (ADP), Christophe Lutundula appelle la population à arracher l'organisation des élections véritablement démocratiques et inclusives en RDC. Pour ce cadre du G7, Moïse Katumbi reste le candidat président de la République d' « Ensemble pour le changement» aux prochains scrutins.

La bataille pour l'inclusivité des élections ne fait que commencer. A Ensemble pour le changement, la mobilisation est effective. Tous les acteurs s'y attèlent. C'est dans ce cadre que s'inscrit la matinée politique tenue, hier dimanche 19 août à Kinshasa, par le président national de l'Alliance des démocrates pour le progrès (ADP), Christophe Lutundula. Ce dernier a appelé les Congolais à arracher l'organisation des élections véritablement démocratiques et inclusives en RDC.

Pour ce cadre du G7, Quoiqu'il en soit, le leader d'Ensemble pour le changement, Moïse Katumbi revient bientôt au pays pour déposer sa candidature à la prochaine élection présidentielle. Comme pour dire les embuches lui placées n'entament en rien sa détermination et celle de son équipe.

Pour Christophe Lutundula, Moïse Katumbi est tant redouté par ceux qui veulent à tout prix l'exclure du processus électoral. C'est ce qui explique l'acharnement judiciaire et la fixation obsessionnelle de la Majorité présidentielle contre lui.

Le respect et l'application intégrale du compromis de la Saint sylvestre implique la décrispation politique. D'où l'obligation faite au pouvoir en place par le président national de l'ADP, de lever toutes entraves contre le retour au pays de Moïse Katumbi en citoyen congolais libre et la réouverture par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) du Bureau de réception et de traitement des candidatures afin de lui permettre de déposer sa candidature à l'élection présidentielle. Parce qu'il est victime du fait du prince qui l'a empêché d'autorité de ne pas le faire en temps et heure requis.

Par ailleurs, la matinée politique a coïncidé avec la présentation et l'investiture des candidats à la députation provinciale et nationale, de l'ADP pour la ville de Kinshasa.

A cet effet, ce parti membre du G7 et d'Ensemble pour le changement, l'ADP a aligné pour la ville de Kinshasa près de douze candidats dont quatre pour la provinciale et huit pour les législatives.

« *Pour l'ensemble de la République, nous avons aligné une quarantaine pour la députation provinciale et à peu près l'équivalence à la députation nationale* », a fait savoir le Christophe Lutundula.

En outre, dans une déclaration qui a sanctionné cette matinée politique organisée à Notre dame de Fatima, l'ADP a condamné la tentative de restauration de la dictature, le bradage et le pillage des ressources naturelles de la RDC, les violations des droits de l'Homme ainsi que les abus de pouvoir de toutes sortes.

Avant d'appeler le peuple Congolais à doubler les pressions sur le président sortant et son gouvernement pour qu'ils appliquent dans leur intégralité des dispositions de l'Accord de la Saint Sylvestre et les résolutions 2348 et 2409 du Conseil de sécurité, l'ADP a affirmé son adhésion aux prises de positions récentes de Ensemble pour le changement et leaders de l'Opposition concernant le processus électoral en RDC.

Cependant, le parti de Christophe Lutundula exige la mise en œuvre de toutes les mesures de décrispations politiques convenues dans l'Accord de la Saint Sylvestre et l'abandon sans condition ni atermoiement de la machine à voter par la Céni.

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

Perspectives économiques : une étude de la BAD révèle un optimisme des investisseurs étrangers

Un rapport des Nations Unies sur les villes africaines mettait en relief un large consensus existant jusqu'ici sur la relation entre industrialisation, croissance économique et urbanisation. Mais l'exemple africain est venu perturber cette logique. À en croire la Banque africaine de développement (BAD), la dynamique économique africaine actuelle est le fruit d'une demande intérieure soutenue et de la mise en œuvre de grands projets dans le domaine très stratégique des infrastructures.

En juillet, le baromètre d'Havas sur la perception des économies africaines à l'horizon 2023 a livré ses secrets. On retiendra utilement de cette étude de ce service conseil dédié aux pays émergents, d'abord, que 92 % des investisseurs internationaux interrogés dans cette étude ont réaffirmé leur optimisme. Par ailleurs, ils ont renouvelé leur confiance aux perspectives économiques de l'Afrique au cours des cinq prochaines années. En chiffres, 80 % des dirigeants sondés sont prêts à renforcer leurs investissements pendant cette période.

Les sondés étaient des dirigeants représentant environ cinquante groupes mondiaux qui opèrent dans plusieurs secteurs d'activité en Afrique. La meilleure perception de l'Afrique constatée dans cette étude est confortée par un rapport de la BAD signalant une nette augmentation des flux financiers externes à destination du continent. Ces flux financiers, selon l'institution financière africaine, sont passés à environ 180 milliards de dollars en 2017, dont 49 milliards constitués des investissements directs étrangers (IDE).

Le baromètre d'Havas souligne également l'optimisme des investisseurs à plus d'un titre. Concrètement, les dirigeants interrogés ont évoqué l'émergence d'une classe moyenne (58 %), l'amélioration du climat des affaires et des investissements (49 %) ainsi que le dynamisme démographique (47 %). D'autres dirigeants sondés, soit moins de 40 %, ont ajouté des critères comme la diversification économique croissante, les infrastructures, l'innovation et même l'urbanisation rapide.

LE CENTRE MAL COTÉ

Si l'Afrique peut se prévaloir d'un regain d'intérêt indiscutable à l'international, l'enquête apporte une autre révélation plus alarmante sur les véritables centres d'intérêt. L'Afrique de l'Ouest et de l'Est ont attiré le plus d'investisseurs internationaux, soit 64 % des personnes interrogées. Des pays qui sortent du lot sont la Côte d'Ivoire (63 %), le Kenya (37 %), le Nigeria (39 %) et le Ghana (63 %). L'Afrique du Nord vient après, soit 38 % des sondés, devant l'Afrique australe, soit 31 % des sondés. En termes d'attractivité, les investisseurs internationaux ont plébiscité le Maroc, le Sénégal, l'Éthiopie, l'Égypte et le Rwanda.

Selon l'enquête d'Havas, l'Afrique centrale est mal cotée et risque même de perdre des investissements à court terme. En tout cas, c'est la seule sous-région du continent africain où les personnes interrogées, soit 20 %, ont souhaité davantage réduire leur volume d'investissement. « Sa perception pâtit des guerres civiles et de l'insécurité qui prévalent dans certains pays comme le Soudan ».

LA SITUATION DES INDUSTRIES EN RDC

Pour le cas spécifique de la République démocratique du Congo, le baromètre d'Havas la classe parmi les pays les plus risqués de la région à cause des inerties découlant avant tout d'une instabilité politique chronique ou d'une situation sécuritaire préoccupante. En effet, 19 % des dirigeants considèrent le Nigeria, ce géant pétrolier de l'Afrique, comme un « pays risqué » du fait de sa forte dépendance au pétrole. Par contre, 63 % des personnes sondées ont préféré le Kenya pour sa grande résilience liée à la diversification de son économie. Qu'en est-il de la RDC ? Les enquêtes menées par l'Institut national de la statistique (INS) fournissent des données sur la répartition spatiale des industries, la répartition par branches d'activité et leur situation, la répartition selon la forme juridique, l'origine du capital social et la taille des effectifs. La production, le chiffre d'affaires et les effectifs de la main-d'œuvre.

Pour les enquêtes de 2013-2014, on observe des variations en rapport avec le total des unités industrielles. Par ailleurs, les profonds écarts et le manque de données constatés dans certaines branches sur la production et le chiffre d'affaires traduisent soit la rupture de collaboration des acteurs de la branche concernée, soit l'arrêt d'activité ou la fermeture des unités industrielles, ou encore la prise en compte des entreprises nouvellement identifiées.

Les données présentées proviennent du ministère de l'Industrie via la Cellule d'études et de planification industrielle (CEPI), de la Banque centrale du Congo (BCC), du Guichet unique de création des entreprises (GUCE) et de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI).

Selon la BAD, la classe moyenne africaine désigne l'ensemble de personnes gagnant entre 2 et 20 dollars par jour. Si l'augmentation de cette classe représente bien une nouveauté remarquable, les importants écarts qui la caractérisent traduisent bien la faible distance qui sépare la limite inférieure de cette classe de la limite supérieure de la précédente. Or, les hommes et les femmes dont le revenu est situé entre 2 et 4 dollars représentent près de 60 % de ce nouvel ensemble. Un rapport de la Standard Bank de 2014 intitulé « Comprendre la classe moyenne africaine » estime même que si la population des classes moyennes africaines est passée de 4,6 à près de 15 millions d'individus en 15 ans, 86 % des personnes concernées se situaient dans la catégorie des « faibles revenus ».

La vulnérabilité de cette catégorie de population aux aléas économiques ou sanitaires est donc patente, le moindre accident ou événement défavorable pouvant signifier un basculement ou un retour dans la pauvreté. La population urbaine est par ailleurs à l'image de l'Afrique : jeune – comme il l'a été rappelé précédemment (20 % des Africains avaient, en 2012, entre 15 et 24 ans) – et surtout sous-employée.

Certes, le taux de chômage officiellement affiché par le sous-continent pourrait paraître enviable : environ 6 % des sans-emploi. Toutefois, comme l'essentiel des statistiques africaines, celles du chômage sont généralement déficientes, voire erronées.

Au mieux, elles ignorent la réalité du monde du travail en ne tenant pas compte des emplois précaires et du sous-emploi dans le secteur informel, dissimulant ainsi la faiblesse réelle du taux d'activité doublée de celle des niveaux de rémunération.

Selon un rapport de la Brookings Institution, « Les jeunes [africains] trouvent du travail, mais pas à des rémunérations correctes et sans la possibilité de perfectionner leurs compétences ou d'avoir une certaine sécurité de l'emploi ». Malgré un taux de croissance moyen de 4 % en 2013, plus de 70 % des jeunes africains vivraient en moyenne avec moins de 2 dollars par jour, soit le seuil de définition de la pauvreté. Il convient de ne pas se laisser abuser par ces moyennes purement statistiques, dont la définition tient davantage lieu de convention que d'indicateur réel de pauvreté, particulièrement en ville.

Ainsi, ces niveaux ne prennent pas en compte les coûts supplémentaires auxquels doivent faire face les citadins par rapport aux habitants des campagnes. Comme l'explique fort bien S. Commins, « alors que les ruraux peuvent en général obtenir, dans leur environnement proche, du carburant, des matériaux de construction, des aliments, de l'eau etc., les habitants des villes, eux, doivent payer pour presque tous ces éléments. »

Par ailleurs, même en considérant que ce taux de 6 % de chômage soit proche de la réalité, celui-ci n'en demeure pas moins situé à 20 % au-dessus du taux mondial (5 %), alors que l'Afrique vient de connaître plus de dix ans de croissance quasi ininterrompue et qu'elle comptait, en 2012, six des dix économies dont la croissance avait été la plus élevée.

Cette fragilité des populations et du tissu économique de la plupart des villes africaines explique l'importance vitale qu'y occupe la satisfaction des besoins essentiels – l'approvisionnement en eau et en denrées alimentaires -, bien avant la fourniture en énergie, pourtant essentielle. Dans ce domaine, le manque ou la fragilité des infrastructures adéquates constitue là encore une ligne de faille d'importance vitale que la croissance urbaine de demain peut transformer en vecteur d'instabilité majeure.

Business et finances/LP

Environnement : coulisses d'une destruction silencieuse du bassin forestier en RDC

Dans son rapport titré : « Total system failure : Exposing the secret networks destroying forests in the Democratic Republic of Congo », l'organisation non gouvernementale Global Witness fait savoir qu'un environnement politique fragile en République Démocratique du Congo (RDC) a favorisé l'impunité dans la destruction des forêts.

Selon la publication qui date du 26 Juin 2018, les personnes ayant le pouvoir de décision en RDC n'ont pas respecté leurs propres lois en matière d'exploitation forestière, et laissent libre cours au pillage croissant des ressources du pays.

Indexée par le rapport, Norsudtimber, une société incorporée dans la secrète juridiction du Liechtenstein serait l'un des acteurs majeurs de ce grand pillage des espèces forestières rares. Pointés aussi du doigt, les marchés qui accueillent le produit de ces activités dommageables qui sont tout autant les Etats-Unis, l'Asie ou l'Europe.

Global Witness avec cette production, attire l'attention sur une situation qui menace de disparition 600 espèces d'arbres et 10 000 espèces d'animaux. Elle souhaite voir les pays donateurs être plus exigeants sur les gages à fournir en matière de protection des espèces afin de bénéficier de leurs financements.

Agence Ecofin/LP

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

Enseignement supérieur et universitaire : la chasse aux professeurs "moutons noirs" débute ce lundi

Le ministre congolais de l'Enseignement supérieur et universitaire fait de l'amélioration de la qualité d'activités de son secteur son cheval de bataille. Aussi se lance-t-il dans la traque des professeurs et chefs de travaux détenteurs de faux diplômes. Une commission ad-hoc a été mise sur pied pour contrôler le cursus académique de tous ces enseignants qui ont défendu leur thèse de doctorat à l'étranger. Ce contrôle débute ce lundi 20 août, à en croire Radio Top Congo FM.

Olivier Dioso

Le ministre de l'ESU, Steve Mbikayi

Le contrôle du cursus académique des professeurs d'université et d'autres établissements d'Enseignement supérieur et universitaire (ESU) débute ce lundi 19 août 2018. Ainsi en a décidé le ministre de ce secteur, Steve Mbikayi Mabuluki, qui est déterminé à dénicher et sanctionner tous les professeurs qui ont défendu leur thèse de doctorat à l'étranger et qui détiennent de faux diplômes et maîtrises délivrés en dehors de la RDC, renseigne Radio Top Congo FM, dans ses éditions du journal d'hier dimanche 19 août.

Il est question non seulement de leur retirer ces faux titres académiques mais aussi de les mettre à la disposition de la justice pour faux et usage de faux.

Le ministre de l'ESU a réuni les membres de cette commission de contrôle pour vérifier le parcours académique de tous les professeurs qui ont étudié à l'étranger. Car il est déterminé à améliorer la qualité de l'enseignement dans son secteur. Au cours de cette réunion, il a donné des orientations claires et précises aux membres de cette commission. Qui vont descendre dans tous les établissements publics et privés pour exécuter ce travail.

Cette démarche, a-t-il insisté, vise, entres autres, non seulement à améliorer la qualité de l'enseignement mais aussi à assainir le secteur de l'Enseignement supérieur et universitaire. Il s'agit, pour Steve Mbikayi, d'instaurer un système de contrôle pour éviter et ne plus cautionner la fraude dans son secteur. Car il est temps que les tricheurs soient sanctionnés.

À signaler également que cette commission, composée de neuf membres dont trois du cabinet ministériel, trois du secrétariat général et trois de différents conseils d'administrations de l'ESU, va aussi procéder au contrôle de titres académiques obtenus au niveau national, après celui en cours.

Le ministre Steve Mbikayi ne voudrait donc ménager aucun effort pour extirper des établissements d'enseignement supérieur et universitaire les faux professeurs et chefs des travaux. Il s'est exprimé, pour la première fois, à ce sujet, sur son compte Twitter, pour informer l'opinion que des experts du ministère de l'ESU ont effectué une enquête préliminaire. Laquelle a permis de dénicher beaucoup de professeurs et chefs de travaux détenteurs de faux diplômes obtenus à l'étranger.

A titre illustratif, le ministre de l'ESU a fait savoir qu'un "mouton noir" a déjà été repéré à l'Institut national du bâtiment et des travaux publics (INBTP).

Ebola à Beni: le gouvernement décrète la gratuité de soins durant trois mois dans 17 structures de la zone de santé

VCK

Le gouvernement congolais a décidé, avec l'aide de ses partenaires, de rendre les soins de santé gratuits dans 17 formations sanitaires de la zone de santé de Beni. Ce, pour trois mois à dater de ce 20 août 2018, indique actualité.cd.

La précarité provoquée notamment par "les massacres de populations, les déplacements massifs de personnes ainsi que la survenue de l'épidémie de la maladie à virus Ebola dans la région ont motivée cette décision gouvernementale annoncée par le médecin-chef de zone a.i de Beni, Michel Kasereka.

LA POPULATION DÉNONCE L'INSUFFISANCE DE LABORATOIRES MOBILES

Par ailleurs, l'insuffisance de laboratoires mobiles pour la riposte contre la propagation de cette maladie à virus Ebola inquiète au plus haut degré la population de la localité de Baswagha-Lubena, situ-ée en groupement Baswagha-Madiwe, secteur Beni-Mbau, dans le territoire de Beni, fait savoir laprunellerdc.info.

La population locale fustige le fait qu'elle soit épargnée de mesures de protection contre la fièvre hémorragique à virus Ebola déclarée dans la zone de santé de Mabalako, dans le même groupement. Cela, contrairement à d'autres axes déjà dotés de laboratoires mobiles au niveau de barrières d'entrée.

La Société civile de la localité de Baswagha-Lubena se dit être préoccupée par cette situation. « *La population de Mangina et environs se ravitaille en vivre ici dans le groupement Baswagha-Madiwe. Et nous avons maintenant le risque d'être contaminés* », craint le président de cette structure, Jackson Paluku. Qui lance un cri d'alarme aux autorités tant politico- administratives que sanitaires pour intervenir le plus tôt possible en prenant des précautions idoines afin d'apporter une solution palliative à cette situation.

Pour rappel, une vive tension a été vécue vendredi 17 août 2018 au centre de santé de Makeke, en groupement Babila-Makeke, chefferie de Babila-Babombi, à une centaine de kilomètres, au Sud de Mambasa, dans la province de l'Ituri.

MISE EN PLACE D'UNE COORDINATION DE CRISE EN ITURI

La population en colère manifestait contre le retard ou la lenteur dans le transfèrement des malades victimes d'Ebola et leur prise en charge alimentaire, rapporte laprunellerdc.info.

Il convient de signaler qu'avant de se rendre dans la province de l'Ituri où a été notifié, le 12 août 2018, le premier cas confirmé d'Ebola, le ministre de la Santé publique, Oly Ilunga, a reçu en audience à Kinshasa une délégation américaine composée de Mme Jennifer Haskell, chargée d'affaires de l'ambassade des États-Unis en RDC, Dr Robert Redfield Jr, directeur du Center for Disease Control and Prevention (CDC), et Dr Raimi Ewetola, directeur pays du CDC en République démocratique du Congo.

En raison de sa taille et de sa position centrale en Afrique, la RDC a un rôle important à jouer dans la sécurité sanitaire mondiale. Les échanges ont essentiellement porté sur la coopération bilatérale entre le ministère de la Santé publique et le CDC, les programmes de formation du CDC pour les épidémiologistes de terrain ainsi que les perspectives d'avenir pour renforcer la collaboration.

Au lendemain de cette première entrevue, le ministre de la Santé publique a conduit la délégation américaine au cœur de la riposte, à Béni, dans la province du Nord-Kivu. Après une présentation de la situation épidémiologique par la coordination, les invités se sont rendus à l'Hôpital général de référence de Béni où ils ont visité le nouveau Centre de traitement d'Ebola.

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

Comment la SADC entend forcer la main de Joseph Kabila

Face à un Joseph Kabila qu'elle soupçonne de vouloir biaiser le processus électoral en RDC, la SADC entend bien ne pas se laisser mettre devant le fait accompli.

On en sait désormais davantage sur la séquence diplomatique post-annonce par Joseph Kabila du choix d'Emmanuel Ramazani Shadary, le 8 août dernier, comme candidat de la majorité à l'élection présidentielle prévue en RDC le 23 décembre prochain, mais dont beaucoup doutent cependant qu'elle puisse se tenir dans les délais.

Deux précautions valant mieux qu'une avec Joseph Kabila, les dirigeants de la SADC lui ont forcé la main pour qu'il prononce publiquement un discours d'adieu à l'occasion du sommet des chefs d'Etat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ce vendredi 17 août à Windhoek, la capitale namibienne. Car naturellement, le président (hors mandat) RD congolais n'avait rien préparé de tel.

JOSEPH KABILA « FORCÉ » DE PRONONCER UN DISCOURS D'ADIEU

« Les présidents ont eu une réunion préparatoire pour se concerter avant d'appeler Joseph Kabila », indique un témoin présent dans la pièce. « Les chefs d'Etat lui ont alors demandé s'il avait préparé un discours d'adieu. Celui-ci s'est renfrogné et a fait mine de s'interroger en demandant : pourquoi ? La discussion qui s'en est suivie s'est déroulée dans un climat polaire. Le président Ramaphosa parlait et Joseph Kabila, lui, détournait ostensiblement le regard », explique ce témoin.

Finalement, le chef de l'Etat RD congolais prononcera un discours dans lequel il dira qu'il n'aime pas les « adieux », préférant à la place dire « à bientôt ». « Peut-être espère-t-il être présent lors du prochain sommet de la SADC en janvier 2018 », sourit un haut-diplomate présent dans la capitale namibienne.

CE QUE RAMAPHOSA A DIT À KABILA ET SHADARY LE 10 AOÛT À KINSHASA

A l'occasion du sommet de Windhoek, le secret qui a entouré la rencontre entre Joseph Kabila et Cyril Ramaphosa le 10 août dernier à Kinshasa s'est quelque peu dissipé. Si le président sud-africain a félicité, comme il se doit, son homologue RD congolais pour ne pas avoir briguer un troisième mandat, il a lourdement insisté sur la nécessité d'organiser un scrutin véritablement crédible et inclusif dans un climat politique apaisé. « Ce que vous ferez de positif aujourd'hui sera votre meilleure protection demain », a glissé Cyril Ramaphosa à Joseph Kabila, lui conseillant de « reste(r) neutre ».

On sait aussi que ce même jour, la rencontre avec Emmanuel Ramazani Shadary, à l'aéroport de Ndjili, s'est faite à la demande du président sud-africain. Ce dernier a tenu au dauphin de Joseph Kabila peu ou prou le même discours, le mettant en particulier en garde contre le risque de déstabilisation de la sous-région en cas de processus électoral non satisfaisant en RDC. Ramazani Shadary l'aurait poliment écouté sans rien laisser paraître.

L'ANGOLA À L'OFFENSIVE LE 14 AOÛT

Quelques jours plus tard, le 14 août à Luanda, à l'occasion d'une réunion extraordinaire de la sous-région à laquelle Joseph Kabila devait participer avant de se désister sous prétexte d'« agenda », c'est l'Angola qui a mené la charge. Au-delà du communiqué très diplomatique qui a sanctionné cette réunion, le président Jaoa Lourenço s'est montré, selon divers témoins, très offensif.

C'est ce qu'explique un de ses proches. « Si vous en voulez une preuve, prenez les déclarations du ministre angolais des affaires étrangères, Manuel Domingos Augusto. D'habitude, celui-ci est plutôt sur une ligne modérée vis-à-vis de Kinshasa. Mais-là, les déclarations publiques qu'il a faites après le sommet montrent un changement de ton et un raidissement de la position de Luanda, au-delà de la seule présidence. Le ministre a indiqué, sur RFI notamment, que la non candidature de M. Kabila n'était qu'un point d'étape et non le point d'arrivée et que l'Accord de la Saint-Sylvestre, qu'il a placé au même niveau que la Constitution RD congolaise, devait être pleinement respecté », décrypte cet officiel angolais, faisant observer qu'« en diplomatie, on ne peut être plus clair ».

Sur la RDC, le point de vue de l'Angola est parfaitement aligné sur celui de l'autre grande puissance sous-régionale, le Rwanda. Les officiels des deux pays ne se privent d'ailleurs pas pour dire qu'ils bénéficient d'un « droit de regard » sur le processus électoral au Congo-Kinshasa car si celui-ci tournait à l'aigre, leurs pays seraient directement impactés.

Pour Paul Kagamé, la SADC pourrait faire en RDC ce qu'elle a fait au Zimbabwe

Mais que faire si Joseph Kabila n'écoutait pas les conseils avisés qui lui sont prodigués ? Paul Kagamé, le chef de l'Etat rwandais et président en exercice de l'Union africaine (UA), l'a clairement indiqué dans une déclaration publique lors du sommet de la SADC de Windhoek. Ce que l'organisation sous-régionale a fait aux Comores, au Lesotho, à Madagascar et plus récemment au Zimbabwe, elle est susceptible de le faire en RDC, a déclaré le président rwandais. A cet égard, M. Kagamé a dit « n'exclure aucun moyen ».

On se souvient que, dans le cas du Zimbabwe, la SADC avait il y a quelques mois menacé Harare d'intervenir, militairement au besoin, pour garantir le retour à l'ordre constitutionnel, menacé en cas de refus par les généraux de remettre le pouvoir aux civils, en l'occurrence au vice-président Emmerson Mnangagwa.

L'Histoire se répétera-t-elle en RDC où un processus électoral bancal risquerait de déstabiliser l'ensemble de la sous-région ? En tout cas, Kinshasa est prévenu : la SADC n'entend pas se contenter de mots.

CL.COM

Sud-Kivu: les autorités impuissantes devant la multiplication d'incendies à Bukavu

O. Dioso

Un incendie, dont l'origine n'est pas connue jusque-là, a ravagé vendredi 17 août, près de deux cents maisons au quartier Nyalukemba, dans la commune d'Ibanda, province du Sud-Kivu. Selon des témoins, le feu s'est déclaré aux environs de 17h00' dans une maison et a embrasé tout le quartier, renseigne Times.cd.

Toutefois, un habitant du quartier voisin a affirmé qu'il s'agit vraisemblablement d'un court-circuit électrique dû aux installations illicites de raccordement pirate au courant. Et des témoignages ont également fait état de constructions bâties de manière anarchique et très précaires car en planches. Les maisons sont construites sur le flanc d'une colline. Pour cela, il est compliqué de déterminer l'origine du feu.

DIFFICILE DE DÉTERMINER LE BILAN

Les mêmes témoins indiquent qu'il est difficile pour le moment de dire s'il y a des personnes tuées dans cet incendie, mais les rumeurs courent dans tous les sens sur le lieu. Pour sa part, le président de la Société civile/Noyau d'Ibanda, David Cikuru, a fait observer que des membres de son organisation sont aussi sur le terrain pour répertorier les dégâts. Et qu'il est difficile pour le moment de dresser le bilan car « *nous sommes toujours à la recherche d'éventuels corps dans les décombres.* »

Quant au nombre d'habitations consumées, il varie selon les sources contactées par les médias. Times.cd renseigne que, selon le chef de quartier Nyalukemba, *« plus de 400 maisons ont étés incendiées par ce gigantesque feu qui a laissé plus ou moins 500 ménages sans abri »*. Mais des sources de la paroisse catholique Saint-Pierre Claver de Nguba, fait remarquer ce média en ligne, il s'agit de 161 maisons détruites, dont deux églises de réveil et une clinique médicale dénommée CECO (Clinique Étoile du Congo), la seule structure médicale du quartier, une œuvre qui existe depuis dix ans.

L'un des médecins de ce centre hospitalier, Dr Pierre Kasole, indique la source est inconsolable : *« Nous avons tout perdu, de la toiture jusqu'au pavillon au milieu. Les 50 malades que nous suivions, nous les avons évacués. Tout ce que nous avions comme matériel est parti en fumée. Notre pharmacie, qui contenait presque tous les produits évalués à 5 000 USD, est aussi partie en fumée. »*

LE LAXISME DES AUTORITÉS DÉNONCÉ ET CONDAMNÉ

D'autres voix s'élèvent pour fustiger le comportement des gouvernants. Il est question notamment celle du secrétaire fédéral adjoint du parti d'opposition, Union pour la nation congolaise (UNC), Amato Bayubasire, qui dénonce le silence des gouvernements national et provincial face aux sinistrés des incendies dans la ville de Bukavu, rapporte laprunellerdc.info

Pour lui, ce silence « *traduit l'irresponsabilité de ceux qui nous gouvernent* ». Il souligne le fait que « *les gouvernements tant provincial que national restent muets » devant cette situation. Et de poursuivre : « L'incendie du 17 août s'est passé vers 17h00'. Aucune autorité provinciale n'y est arrivée. Le vice-gouverneur n'est venu au lieu que vers 11h le 18 août, sans annoncer une quelconque mesure. Nous apprenons la présence du Premier ministre au Sud-Kivu, précjsément à Uvira. Ailleurs, des chefs d'Etat suspendent des voyages à l'étranger si cas pareils se produisent chez eux »,* dit-il. Avant d'ajouter : *« Je ne sais pas comprendre, comment le maire de Bukavu peut faire appel aux humanitaires sans que la mairie apporte quelque chose, elle qui récolte des taxes à travers la ville. Devrions-nous continuer à payer des taxes à un gouvernement qui ne peut pas aider la population quand elle est en détresse? Pourtant, les lignes budgétaires consacrent de gros montants pour les interventions du genre. Que devons-nous encore attendre de cette majorité, de dirigeants éloignés du sens d'humanisme ? »*

En outre, un acteur de la Société civile, Jean-Chrysostome Kijana, n'a pas pu se taire devant ce qu'il qualifie de catastrophe humanitaire. Sur sa toile, il exprime sa *compassion et solidarité à l'endroit de compatriotes victimes d'incendie. « Ceci est une véritable catastrophe humanitaire. Nous espérons très bien que les autorités tant nationales que provinciales devraient intervenir, toutes affaires cessantes. Ceci est arrivé alors que le gouverneur Nyamugabo se trouve en mission à Uvira avec le premier ministre congolais Bruno Tshibala. Aucune raison n'expliquerait qu'ils restent à Uvira. Ils doivent tout suspendre et venir en urgence à Bukavu pour voir dans quelle mesure aider ces compatriotes. C'est cela être responsables et sous d'autres cieux, les plus hautes autorités seraient déjà sur place au plus tard aux petites heures de ce matin de 18 août. »*

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

Élections 2018: le Conseil œcuménique des églises plaide pour un processus apaisé

En mémoire, notamment, des Congolais décédés au cours de la dernière décennie et en solidarité avec ceux qui sont forcés au déplacement intérieur ou extérieur, le secrétaire général du Conseil œcuménique des églises (COE) invite tous les Congolais à créer de conditions de paix pour une issue heureuse du processus électoral en cours en RDC.

Joyce Kalala

Le regard des églises du monde est actuellement braqué sur République démocratique du Congo. Pour cause, elle accueille depuis le samedi 18 août 2018 une importante délégation œcuménique mondiale composée des membres du Conseil œcuménique des églises (COE), de la Conférence des églises de toutes l'Afrique (CETA) et du Vatican. C'est le secrétaire général de la COE, le révérend Dr Olav Fykse, qui conduit cette délégation en mission de paix et de solidarité en faveur du peuple Congolais, qui s'étendra jusqu'au jeudi 23 août prochain.

Au cours d'un culte œcuménique célébré, hier dimanche 19 août 2018, en la cathédrale du Centenaire protestant à Kinshasa, le secrétaire général du COE a invité tous les Congolais à créer un climat de paix afin de favoriser une issue apaisée du processus électoral en cours, au terme des scrutins du 23 décembre 2018.

Dans son sermon dit en présence notamment du président de la Conférence épiscopale du Congo (CENCO), Mgr Marcel Utembi et des autorités de différentes communautés religieuses, le Rev. Dr Olav Fykse a invité tous les Congolais à créer la paix, notamment en mémoire des milliers des Congolais décédés durant les dix dernières années. Aussi, a-t-il souhaité que cette paix soit créée pour des Congolais contraints au déplacement intérieur ou extérieur forcé.

« *Pour eux, nous devons créer la paix. Nous devons prier pour la paix, la promouvoir autant que la justice. Nous sommes venus prier pour la paix en tant qu'église dans le monde. Nous prions pour les élections et des résultats paisibles. Cette charge nous incombe à tous* », a déclaré en substance le Rev. Dr Olav Fykse.

Par ailleurs, avant de rendre hommage à un des dignes fils de l'Afrique qui s'est éteint le samedi 18 août dernier, Kofi Annan, le Sg du COE a invité les leaders congolais à prendre des initiatives pour bâtir la paix, à l'instar de l'ancien Sg de l'Onu qui a milité pour bâtir la paix en Afrique et ailleurs.

Il sied de noter que cette délégation des interfaces des églises du monde entend *exprimer sa solidarité avec le peuple congolais. L*e révérend Milenge Mweneluata, le deuxième vice-président de l'ECC qui coordonne le déroulement de cette visite en RDC, a indiqué que la délégation aura à s'entretenir, non seulement avec des autorités du pays, mais aussi avec différentes couches de la société. Ce qui lui permettra de s'enquérir au mieux de la situation qui prévaut en RDC.

Tout compte fait, c'est une première pour le pays de Lumumba, d'accueillir conjointement les représentants du Conseil œcuménique des églises, du Vatican et de la Conférence des églises de toute l'Afrique. Une visite de paix et de solidarité qui tombe à quelques mois de la tenue des élections générales en RDC.

C'est le secrétaire général de la COE, le révérend Dr Olav Fykse, qui conduit cette délégation en mission de paix et de solidarité en faveur du peuple Congolais.

Clôture à Kinshasa de la journée panafricaine des « *Mains Serviables* »

Le samedi 18 août 2018, des jeunes de l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours ont participé au nettoyage du Stade des Martyrs pour marquer la clôture de la journée panafricaine des « Mains serviables ».

C'est par une opération de net toyage des installations du complexe omnisports des Martyrs que les fidèles de l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, appelée aussi Mormons, ont célébré à Kinshasa la clôture de la journée panafricaine des « *Mains serviables* ».

Au terme de cette opération, le président des Pieux de Kinshasa n'a pas caché sa joie de voir sa communauté marquer d'un geste de haute portée sociale la fin de cette journée panafricaine des Mains serviables. Il a salué la disponibilité de la direction des Stade des Martyrs qui a répondu favorablement à la demande de la communauté mormone de Kinshasa qui avait porté son choix sur ce complexe omnisports.

De son côté, le directeur de communication de la coordination mormone de Kinshasa a circonscrit le cadre de cette manifestation qui marque la fin de la journée panafricaine des Mains serviables. Il a fait savoir qu'en agissant dans des activités bénévoles telles que le nettoyage du stade des Martyrs, la communauté des Saints de derniers jours pense transmettre un message d'amour à tout le peuple en vue de participer à la propreté des édifices publics.

Le programme « *Mains serviables* » rassemble les membres de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours et leurs voisins pour rendre service à la collectivité. Ces bénévoles revêtus de leur T-shirt jaune portant le logo de l'organisation aident les gens dont la vie a été affectée par des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence. Les bénévoles des « Mains serviables » travaillent aussi en collaboration avec des organismes d'état ou des organisations à but non lucratif pour soutenir et améliorer leurs collectivités.

Le programme « Mains serviables» reflète le désir des mormons de suivre l'exemple de Jésus-Christ en servant autrui. L'activité est soutenue par les moyens donnés par les services humanitaires de l'Église et les projets sont coordonnés par les dirigeants locaux de l'Église.

Le programme des « *Mains serviables* » a été mis en place en 1998 et, depuis, des centaines de milliers de bénévoles ont fait don de millions d'heures de service à leur communauté. Le programme a commencé en Amérique du Sud, mais s'est développé depuis, dans presque tous les coins du monde.

Bien que d'une ampleur plus modeste, chaque année les saints des derniers jours accomplissent des actions de service au sein de leur paroisse ou au niveau régional.

L'objectif du programme d'entraide de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours est de prendre soin des nécessiteux tout en enseignant des principes qui permettront aux personnes dans le besoin de devenir autonomes et de garder leur estime de soi.

Ce programme donne aussi l'occasion à tous les autres membres de l'Église de rendre service, respectant le commandement donné par Jésus-Christ de nourrir les affamés, de donner à boire aux personnes qui ont soif, d'accueillir les étrangers, de vêtir les personnes nues et de visiter les malades. Il s'agit là d'une grande et merveilleuse œuvre mondiale.

LP

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

Point de presse du Collectif des avocats de Monsieur Moïse Katumbi Chapwe

(Suite de la page 2)

voyée au premier Président de la Cour suprême de justice dans l'affaire l'opposant à Moïse KATUMBI , le Procureur Général de la République identifie ce dernier comme Congolais, né à Lubumbashi.

Bien plus, par lettre réf 15773/15822 du 17/7/2018, le maire de la ville italienne de San Vito dei Normanni répondant à Maître Eric Dupond-Moretti écrit ce qui suit à propos de la nationalité italienne de Moïse KATUMBI CHAPWE : « Suite à votre courrier du 9 juillet 2018 réceptionné par la présente mairie le 16 juillet 2018 sous 15773, je me permets de vous signaler que nous ne pouvons fournir aucune information quant à la nationalité de Monsieur Moïse KATUMBI CHAPWE , en ce que celui-ci n'est pas inscrit (et ne l'a jamais été) au registre de l'Etat civil et/ou au registre de la population des citoyens italiens de la ville de San Vito dei Normanni.

Pour les mêmes raisons, il n'est pas non plus possible de fournir des informations quant à la nationalité de Monsieur Moïse KATUMBI D'Agnano, n'étant pas, lui non plus inscrit sur les registres susmentionnés.

Il est de plus précisé que l'administration municipale n'a jamais mis a disposition des tiers des documents concernant la nationalité desdites personnes, ni n'a jamais fourni d'informations ou de données officielles à leur égard.

Les informations diffusées par voies de presse à propos de Monsieur Moïse KATUMBI D'Agnano et de la Ville doivent donc être considérées comme fondées sur des reconstructions médiatiques, dénuées de tout caractère officiel, pour lesquelles la Ville ne peut que prendre ses distances, eu égard à son rôle institutionnel (...).

Le Maire

Domenico Conte.».

3. S'agissant de la protection de Moïse KATUMBI et de la délivrance d'un passeport biométrique par la République Démocratique du Congo

Répondant à la communication présentée par Monsieur Moïse KATUMBI CHAPWE en date du 02 juin 2017, le comité des droits de l'homme des Nations Unies avait pris des mesures provisoires, enjoignant la RDC de prendre des mesures de protection en faveur de Monsieur Moïse KATUMBI CHAPWE pour lui permettre de déposer sa candidature à l'élection présidentielle.

Monsieur Moïse avait adressé une lettre au Ministre des droits humains, lui demandant de mettre en application les mesures provisoires contenues dans la note verbale du Comité des droits de l'homme adressée à la RDC.

Monsieur Moïse KATUMBI avait aussi écrit au Ministre des Affaires étrangère une demande en vue d'obtenir délivrance d'un passeport biométrique pour lui permettre de venir répondre à la citation à prévenu devant la Cour de Cassation de la RDC, étant donné qu'une instruction du gouvernement congolais adressée aux compagnies aériennes les interdisait d'embarquer des passagers détenteurs de passeports semi-biométriques délivrés par la RDC.

À ce jour, aucun de ces deux membres du gouvernement n'a répondu aux différentes lettres susvisées.

Il appert de tout ce qui précède que le mandat d'arrêt international, la prétendue nationalité italienne de Monsieur Moïse KATUMBI et le refus de lui délivrer un passeport biométrique sont un montage grossier de la majorité au pouvoir pour l'empêcher de se présenter à l'élection présidentielle du 23 décembre 2018.

Ceci constitue ni plus ni moins des violations manifestes des droits d'un citoyen congolais garantis tant par les instruments juridiques internationaux que par la Constitution de la RDC.

Il est curieux de constater que la RDC, qui refuse d'exécuter ses engagements internationaux, demande à la Communauté internationale de se rendre complice de la violation par elle des droits et libertés d'un de ses ressortissants en sollicitant l'aide des pays étrangers pour procéder à l'arrestation de Monsieur Moïse KATUMBI CHAPWE sur base d'une décision de justice frappée d'opposition, d'appel et de pourvoi en cassation.

Ainsi fait à Kinshasa, le 18 août 2018

Bâtonnier MUKENDI WA MULUMBA, Avocat à la Cour de Cassation;
Maître KIFW ABALA, Avocat à la Cour de Cassation;
Maître EKOMBE MPETSI, Avocat à la Cour d'Appel;
Maître MBUKU LAKA, Avocat à la Cour d'Appel;
Maître MUMBA GAMA, Avocat à la Cour d'Appel.

REQUETE AUX FINS DE FIXATION D'AUDIENCE
A Monsieur le Premier Président
de la Cour Suprême de la Justice
à Kinshasa/GOMBE.
Objet: Aff. MP *c/* Moïse KATUMBI CHAPWE.

Monsieur le Premier Président,
Conformément aux dispositions des articles 53 du Code de procédure pénale, 72, 89 et 104 de la loi organique n° 13/011-B du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire et sur injonction de son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et Droits Humains par sa lettre n° 960/MRD/327/MCM/CAB/MIN/-JGS&DH/2016 du 04 mai 2016, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce couvert, coté de 1 à 535, le dossier judiciaire RMP.V/041/PGR/MIM ouvert à charge de :

1. Moïse KATUMBI CHAPWE : Congolais, né à Lubumbashi le 28 décembre 1964, fils de NISSIM (+) et de KATUMBI (+), Originaire du village KASHOBWE, Secteur LUAPULA, Territoire KASENGA, Province HAUT-KATANGA, sans profession, marié à Madame Carine NAHAYO et père de six enfants, résidant sur l'avenue LOFOYI n° 22, Quartier Golf, Commune de Lubumbashi à Lubumbashi (en liberté),
2. LEWIS DARRYLL, de nationalité américaine, né à Mississipi, fils de FARNEST LEWIS (+) et de MARY (ev), Conseiller en matière de sécurité, Célibataire, père de deux enfants, résidant 913, 26th Street, Méridium Miss, 3930 (en liberté
3. KIBINGA MÙTEBA Yannick, de nationalité Congolaise, né à Lubumbashi le 24 décembre 1984, fils de MUTEBA MAONGEZO (+) et de MBUYI Mamie (+), Originaire du Territoire de Kongolo, Province de Tanganyika, agent de sécurité, marié à Mariam MTASUR et père de cinq enfants, résidant sur l'avenue Luano n°4, Quartier III, Commune de la Rwashi (en liberté).
4. BUTANDU MUNONGO Gédéon, de nationalité Congolaise, né à Kinshasa, le 28 avril 1972, fils de BUTANDU NGOY (+) et de KITU LENGO (+), Originaire du village Itambu, Secteur Dinga, Territoire de Kenge, Province de Kwango, Pasteur, divorcé; père de quatre enfants, résidant à Lubumbashi, Quartier Kalubwe, Commune de Lubumbashi, (en liberté).
5. MALANGA ITEDJO Filston, de nationalité Congolaise, né à Kinshasa le 17 novembre 1994, fils de MALANGA Roger (ev) et de MBUYI Charlotte (ev), originaire de Mangaï, Territoire d'Idiofa, Province du Kwilu, Etudiant; Célibataire sans enfants, résidant à Lubumbashi sur l'avenue Kasongo Nyembo n°223, Commune de Lubumbashi (en liberté),
6. TAMBWE MUIDIMA Gabriel, de nationalité Congolaise, né à Kinshasa le 06 juillet 1979, fils de SHUTSHA OWELO (+) et de MATONDO KITOKO Bernadette (+), originaire du Village Owambi, Secteur Lokombe II, Territoire de Katakokombe, Province du Sankuru, Déclarant en douane, marié à MABAKU MAFUTA Sarah et père de quatre enfants, résidant à Kinshasa sur l'avenue Wamba I, n°1/ Quartier Mama Yemo, Commune de MontèNgafula, (en liberté)
7. LUFUNTUKA NAMPUTU Philippe, Congolaise, né à Kinshasa le 21 novembre 1962, fils de NAMPUTU Philippe (+) et de DIYA Agnès (+), originaire de Kimpindi, Secteur de Mfidi, Territoire de Mudimba, Province du Kongo Central, Enseignant, marié à Loku Laurentine et père de sept enfants, résidant à Kinshasa, avenue Zongo n° 51; Quartier III, Commune de N'djili (en fuite).

Préventions

a) A charge de KATUMBI CHAPWE Moïse.

Avoir levé ou fait lever les troupes armées, engagé ou enrôlé, fait engager ou enrôler des soldats, ou leur aura fourni des armes ou munitions, sans ordre ni autorisation du Gouvernement.

En l'espèce avoir à Lubumbashi, ville de ce nom et Chef-lieu de la Province du Haut-Katanga, sans préjudice de date plus précise mais au courant de la période allant de l'année 2014 à l'année 2016; période non couverte par la prescription de l'action publique, levé ou fait lever des troupes armées, engagé ou enrôlé, fait engager, enrôler des soldats et leur avoir fourni des armes et munitions sans ordre ni autorisant du Gouvernement.

Fait prévu et puni par l'article 198 du Code pénal congolais livre II.

b) A charge de BUTANDU MUNONGO Gédéon, MALANGA ITEDJO Filston et KIBINGA MUTEBA Yannick

Avoir, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur de l'infraction dans les faits qui l'ont préparé ou facilité ou dans ceux qui l'ont consommé, en l'espèce, avoir à Lubumbashi au courant de l'année 2016, sans préjudice d'une autre date plus précise, avec connaissance aidé le nommé KATUMBI CHAPWE Moïse dans les faits qui lui ont servi à commettre l'infraction d'atteinte à la sûreté intérieure et intérieure de l'Etat Congolais.

En l'espèce, avoir aidé les étrangers recherchés à régulariser frauduleusement leur séjour en République Démocratique du Congo.

c) A charge de TAMBWE MUDIMA Gabriel, LUFUNTUKA NAMPUTU Philippe.

Avoir, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur de l'infraction dans les faits qui l'ont préparé ou facilité ou dans ceux qui l'ont consommé, en l'espèce, avoir à Kinshasa au courant de l'année 2016, sans préjudice d'une autre date plus précise, avec connaissance aidé le nommé KATUMBI CHAPWE Moïse dans les faits qui lui ont servi à commettre l'infraction d'atteinte à la sûreté intérieure et intérieure de l'Etat Congolais.

En l'espèce, avoir invité frauduleusement des étrangers à renverser le pouvoir établi sans l'autorisation du Gouvernement sous prétexte de venir investir en République démocratique du Congo.

Fait prévu et puni par les articles 22 du Code pénal livre I et 198 du Code pénal livre II.

d) A charge de LEWIS DARRYL

Avoir, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur de l'infraction dans les faits qui l'ont préparé ou facilité ou dans ceux qui l'ont consommé, en l'espèce, avoir à Lubumbashi au courant de l'année 2016, sans préjudice d'une autre date plus précise, avec connaissance aide le nommé KATUMBI CHAPWE Moïse dans les faits qui lui ont servi à commettre l'Infraction d'atteinte à la sûreté intérieure et intérieure de l'Etat Congolais.

En l'espèce, avoir séjourné à Lubumbashi sous prétexte des études sur l'agriculture alors qu'en réalité il était membre de la Société « JONES GROUP INTERNATIONAL », ancien militaire de l'armée américaine et membre dangereux du réseau BLACKWATER SECURITY.

Fait prévu et puni par les articles 22 du Code pénal livre I et 198 du Code pénal congolais livre II.

A ces causes,

Plaise à la Cour Suprême de Justice de bien vouloir fixer les jour et mois auxquels l'affaire pourra être appelée à l'audience publique.

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

États-Unis-Rwanda: une bataille de chiffonniers

Il n'y a pas que l'Europe et la Chine qui pâtissent des restrictions commerciales lancées par Donald Trump, le Rwanda est aussi victime des droits de douane américains.

Depuis le 31 juillet, l'administration américaine a enlevé au Rwanda les avantages commerciaux dont ses textiles bénéficiaient aux États-Unis. Une mesure prise en rétorsion alors que le Rwanda cherche à protéger son marché des vêtements de seconde main importés des États-Unis.

Entre Kigali et Washington, le torchon brûle depuis près de deux ans, depuis que le Rwanda a décidé de multiplier par douze les taxes sur les vêtements de seconde main, principalement importés des États-Unis. Une décision motivée par la nécessité de protéger l'industrie textile rwandaise, selon Olivier Nduhungirehé, le secrétaire d'État rwandais en charge des Affaires étrangères et de la coopération.

« *La promotion de l'industrie textile entre dans le cadre du «made in Rwanda», vous savez que le Rwanda fait la promotion du «made in Rwanda» pour rééquilibrer sa balance commerciale. Cela commence à prendre un élan puisque la production et les exportations de produits textiles augmentent depuis que nous avons pris nos décisions.* »

Sur un marché de vêtements de seconde main à Kigali au Rwanda, le 8 juin 2018.©Jacques NKINZINGABO

Mais l'Amérique de Donald Trump n'a que faire du développement de l'industrie rwandaise. Sous la pression du lobby des fripiers américains, l'administration a retiré à Kigali les avantages dont ses textiles bénéficiaient jusqu'à présent, à savoir une exemption de droits de douane. Un coup dur pour Kigali qui exporte beaucoup plus de vêtements vers les États-Unis qu'il n'en importe. Mais un coup parfaitement gérable. Ces exportations ne représentant que 1,3 million de dollars par an. Quant au secteur textile rwandais en plein développement, il recevra un coup de pouce de l'Etat rwandais.

« *Le gouvernement rwandais va aider les entreprises affectées pour trouver d'autres débouchés et d'autres marchés. Et d'ailleurs, la production locale de textile a augmenté et donc on va continuer sur cette voie.* »

Cette bataille de chiffonniers a déjà fait des perdants, les fripiers rwandais et leurs clients. Depuis 2016 et l'imposition de taxes, ils sont à la peine. Au marché du quartier Lemera de Kigali, Théodore est fripier depuis quinze ans. Mais face à la hausse des prix, les clients se font rares. « *Avant pour la vente de fripes c'était bien… Les clients avaient les moyens d'acheter et n'importe quelle catégorie de vêtements était accessible pour les acheteurs… Mais aujourd'hui tout le monde doit se rabattre sur les vêtements neufs, produits par les industriels. Or, on a souvent des vêtements très standardisés. On dirait qu'ils fabriquent un million de fois le même vêtement, dans la même couleur ! Et les gens n'aiment pas ça ! Ils veulent des habits plus originaux. Et pour nous ce n'est pas bien, car les fripes sont devenues trop chères pour les clients. Ils sont mécontents et nous on ne fait plus beaucoup de bénéfices. Moi-même je me demande si je ne vais pas devoir trouver un autre métier.* »

Si l'industrie locale est désormais protégée, elle peine encore à satisfaire la demande locale, tant en variété qu'en quantité. Les prix sont plus élevés et une partie des consommateurs ne s'y retrouve pas. Une période d'ajustement douloureuse pour certains, mais nécessaire pour le bien du pays, selon les autorités.

RFI

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

Kofi Annan: le Ghana pleure l'un de ses fils les plus illustres

Au lendemain de la mort de Kofi Annan, à l'âge de 80 ans, après une brève hospitalisation à Berne, en Suisse, le pays natal de l'ancien secrétaire général de l'ONU entamera lundi 20 août 2018 une semaine deuil national. Pour l'instant, aucune précision sur le lieu et la date des obsèques de l'illustre enfant du Ghana. En attendant, les hommages se multiplient pour saluer sa mémoire.

Toute la presse locale en parle. La disparition de Kofi Annan a beaucoup marqué au Ghana. Le président ghanéen a d'ailleurs décrété dès samedi une semaine de deuil national à partir du lundi 20 août. Nana Akufo-Addo a rappelé que Kofi Annan avait considérablement contribué au renom du pays. Il parle d'un homme qui croyait ardemment en la capacité de chaque Ghanéen et chaque Ghanéenne à trouver sa voie sur le chemin de la prospérité.

Le corps enseignant de l'Université du Ghana a tenu à lui rendre hommage. Kofi Annan en était le président depuis 2008. Dans un communiqué conjoint, les professeurs évoquent un leader incomparable, un véritable porteur de paix et un homme de principes. C'est cette image qui reste dans l'esprit de la plupart des Ghanéens. Kofi Annan y est vu comme un homme sage.

La fierté est grande d'avoir pu voir un enfant du pays né à Kumasi diriger une organisation internationale majeure comme l'ONU. D'autant que Kofi Annan était le premier leader originaire d'Afrique subsaharienne. Mais beaucoup, cependant, avouent ne pas connaitre réellement son parcours, notamment depuis qu'il avait cessé d'être à la tête de l'ONU, il y a 10 ans.

HOMMAGES

Les hommages continuent d'affluer au Congo-Kinshasa, le président Joseph Kabila a, dans un communiqué, rendu hommage à un « *diplomate de haut niveau* », et salué « *la mémoire de l'illustre disparu, pour sa consolidation de la paix en RDC* ». Le président sénégalais Macky Sall a quant à lui évoqué une « *perte immense* » pour l'Afrique et pour les Nations unies.

MEILLEUR SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'HISTOIRE DES NATIONS UNIES»

Kofi Annan, septième secrétaire général des Nations unies (1997-2006), est mort, a-t-on appris ce samedi 18 août 2018. Il avait 80 ans. Très respecté, Kofi Annan a été le premier homme noir à diriger l'Organisation des Nations unies (ONU), dont il connaissait tous les rouages après y avoir travaillé pendant plus de 40 ans. Unanimement reconnu comme un homme de paix, il a obtenu conjointement avec l'ONU le prestigieux prix Nobel de la paix en 2001, « *pour leur travail en faveur d'un monde mieux organisé et plus pacifique* ».

Kofi Annan, septième secrétaire général des Nations unies de 1997 à 2006, a été « *l'un des dirigeants les plus visionnaires et plus démocratiques du monde* », pour reprendre les mots de l'ancien directeur de l'office des Nations unies à Genève, Vladimir Petrovsky. Pour Thobjorn Jagland, ministre norvégien des Affaires étrangères (2000-2001), ancien Premier ministre et secrétaire général du Conseil de l'Europe, il était un dirigeant « *intelligent et courageux* ». « *Quand il entre dans une pièce, une onde de sérénité se propage. On dirait le pape* », déclare un ancien ministre européen.

Kofi Annan a ainsi su s'attirer les éloges des diplomates du monde entier. L'ancien ambassadeur américain à l'ONU, Richard Holbrooke, le considère comme « *le meilleur secrétaire général de l'histoire des Nations unies, sans exception* ».

Par son habileté, son opiniâtreté et son intégrité, le Ghanéen disparu le 18 août a su être un interlocuteur accepté aussi bien par les Chinois que par les Américains, les musulmans, les Occidentaux, les Arabes, les Israéliens, le Nord et le Sud. Il a dirigé l'ONU dans un monde où la guerre froide était terminée, mais où d'autres conflits faisaient rage, comme en Yougoslavie, en Tchétchénie ou au Congo. Dans un monde aussi où le XXIe siècle s'ouvrait, traumatisé par les attentats du 11 septembre 2001.

AGIR AVEC COURAGE ET AVEC CŒUR POUR RÉSOUDRE LES CONFLITS

Visionnaire, Kofi Annan a contribué à remettre les Nations unies au cœur du règlement des conflits. Il est parvenu à résoudre plusieurs oppositions épineuses, avec un mélange inédit de douceur, de charme et de franc-parler. Ses interventions ont été capitales à la frontière israélo-libanaise en 2000, ou lors de l'escalade américano-irakienne en 1998, année où il a obtenu la signature d'un accord sur le contrôle des sites militaires irakiens.

Son action au sein de l'ONU s'est concentrée sur la réorganisation interne des Nations unies, le développement de la lutte contre le sida, la poursuite des efforts de paix au Proche-Orient et le développement économique et social.

En manager hors pair, Kofi Annan a toujours su impressionner ses interlocuteurs par son élégance et sa courtoisie jamais prises à défaut. Calme et toujours à l'écoute, Kofi Annan était également capable d'humour vache. La France s'opposait à sa candidature pour succéder à l'Egyptien Boutros Boutros-Ghali comme secrétaire général, car elle voulait un vrai francophone à la tête de l'ONU.

Il avait ridiculisé l'argument en parlant anglais avec un accent français.

Docteur *honoris causa* de plusieurs universités (Dresde, Princeton, Gand, Neuchâtel, etc.), Kofi Annan a remporté de nombreux prix et récompenses pour son action au sein de l'ONU, dont le prestigieux prix Nobel de la paix, en 2001, avec l'ONU, « *pour leur travail en faveur d'un monde mieux organisé et plus pacifique* ». Il avait jugé « *presque indécent* » de se voir attribuer un tel prix en pleine guerre d'Afghanistan et en plein conflit au Proche-Orient. Le dernier et le seul autre secrétaire général des Nations unies à avoir reçu le Nobel de la paix était le Suédois Dag Hammarskjoeld, en 1961, à titre posthume. « *On l'a beaucoup critiqué comme étant l'homme des Etats-Unis, mais il est l'homme de la communauté mondiale* », a déclaré Geir Lundestad, directeur de l'Institut Nobel, ajoutant : « *Cela s'est confirmé lors de sa réélection le 27 juin 2001. […] Annan a reçu le soutien de l'Afrique, bien sûr, mais aussi de l'Asie et de toutes les grandes puissances même si la Chine a un peu traîné les pieds*. » Sa réélection pour un mandat de cinq ans a été votée de façon unanime par les 189 Etats membres de l'ONU.

« HOMME DES ETATS-UNIS »

Lui qui est le premier secrétaire général à sortir des rangs du personnel de l'organisation a toujours eu une grande volonté de la réformer. Son image assez docile, d'« *homme des Etats-Unis* », qu'il avait au début de son mandat, s'explique par le fait qu'il a été élu secrétaire général de l'ONU en 1996 avec le soutien de Washington. En 2001, il a déclaré « *approuver les raids américano-britanniques en Afghanistan appelant toutefois à tout faire pour épargner la population civile* ».

Mais les relations entre Kofi Annan et la Maison Blanche se sont gâtées en 2003, avec l'invasion américaine de l'Irak. En 2004, il qualifie cette guerre d'« *illégale* », une opinion qu'il confirme tout au long de sa vie. Le secrétaire général a perdu un de ses proches à cause de la guerre, Sergio Vieira de Mello.

Tué par un attentat-suicide à Bagdad le 19 août 2003, Sergio Vieira de Mello était, depuis mai 2003, le représentant de Kofi Annan en Irak, une mission qui était censée durer quatre mois. Il était perçu comme un successeur potentiel de Kofi Annan à la tête des Nations unies.

Lors du dernier discours qu'il a tenu devant un public américain en tant que secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan s'est montré sévère envers le président des Etats-Unis George W. Bush et sa politique. Dans la bibliothèque Harry Truman à Independence, dans le Missouri, Kofi Annan a rappelé l'héritage de ce même Harry Truman, un des fondateurs des Nations unies, qui disait : « *La responsabilité des grands Etats est de servir les peuples du monde, pas de les dominer*. »

Sans jamais prononcer le nom de George W. Bush, il a, en filigrane, critiqué sa politique : « *Par le passé, l'Amérique a été à l'avant-garde du mouvement mondial pour les droits de l'homme. Mais, pour ce pays, la seule manière de rester en tête sera de se montrer fidèle à ses principes, jusque dans la lutte contre le terrorisme.* » A l'époque, ces déclarations ont choqué les conservateurs américains.

PLUS DE 40 ANS DANS LE SYSTÈME ONUSIEN

Né le 8 avril 1938 à Kumasi au Ghana, Kofi Annan, qui a une sœur jumelle, est issu d'une famille aristocratique de négociants. Il a étudié à l'Université scientifique et technologique à Kumasi. En 1961, il obtient sa licence d'économie au Macalester College, à Saint Paul, dans le Minnesota (Etats-Unis). En 1961-1962, il effectue des études de troisième cycle en économie à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève (Suisse). En 1971-1972, il obtient son diplôme de maîtrise en sciences de gestion au Massachusetts Institute of Technology.

Kofi Annan entre à l'ONU en 1962 comme fonctionnaire d'administration et du budget auprès de l'Organisation mondiale de la santé à Genève. Il a travaillé plus de 40 ans dans le système onusien. Il a été en poste à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, à Addis-Abeba (Ethiopie), à la Force d'urgence des Nations unies, à Ismaïlia (Egypte), au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés à Genève.

Puis, au siège des Nations unies, à New York, il a été sous-secrétaire général à la gestion des ressources humaines et coordonnateur des Nations unies pour les questions de sécurité, puis sous-secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, puis contrôleur et enfin secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Après l'ONU, il a créé la Fondation Kofi-Annan, dont l'objectif est de « *mobilise[r] la volonté politique pour vaincre les menaces pesant sur la paix, le développement et les droits de l'homme* ». Il est également nommé président de l'ONG Global Elders, un groupe de « *sages universels* » qui œuvre pour la paix et les droits de l'homme dans le monde. Parmi eux, figurent notamment Desmond Tutu, Jimmy Carter et Nelson Mandela, jusqu'à sa mort.

En 2006, il a créé, avec le dessinateur français Plantu, Cartooning for Peace, une association de caricaturistes de presse engagés contre l'intolérance et pour le « *respect des cultures et des libertés* ». Le 23 février 2012, il est nommé envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue arabe pour la crise syrienne. Mais il démissionne de ce poste moins de six mois plus tard, le 2 août.

Père de trois enfants, Kofi Annan a d'abord été marié à une Nigériane dont il a eu un fils et une fille. Il a ensuite été marié à Nane Lagergren, juriste et artiste suédoise, nièce du diplomate Raoul Wallenberg, qui a sauvé des milliers de juifs en Hongrie pendant la Seconde Guerre mondiale...

RFI/LP

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

L'ambassadeur Kwon Ki-Chang se félicite des changements politiques intervenus en RDC et en Corée

Les changements politiques intervenus en RDC et en Corée, ainsi que les relations commerciales entre Séoul et Kinshasa ont été les points focaux des entretiens que l'ambassadeur de la République de Corée a eus avec un groupe de journalistes congolais lors d'un déjeuner qu'il leur a offert vendredi 17 août en sa résidence de Kinshasa/Gombe.

MATSHI

L'ambassadeur Kwon Ki-Chang se félicite des changements politiques intervenus en RDC et en Corée

Les discussions entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, inimaginables il y a moins d'une année, alors qu'elles étaient gelées plus de dix ans, le sommet entre le président américain et le dirigeant nord-coréen, la désignation du dauphin du président congolais Joseph Kabila sont autant d'événements qui ont marqué, particulièrement cette année, le mandat de l'ambassadeur KWON Ki-Chang, a indiqué ce dernier, en ouvrant les entretiens avec la presse congolaise.

Selon le diplomate sud-coréen, tout est parti des Jeux olympiques d'hiver organisés par la Corée du Sud et auxquels la Corée du Nord a envoyé une délégation d'athlètes et, à son tour, la Corée du Sud a dépêché un envoyé spécial en Corée du Nord pour préparer les discussions de haut niveau, particulièrement sur le sommet entre le président américain, Donald Trump et le dirigeant nord coréen, Kim Jong-un, sommet sollicité par ce dernier.

C'est ainsi que le 25 avril dernier, le sommet entre le président Trump, que celui-ci voulait annuler, et le dirigeant Nord-coréen Kim Jong-un a eu lieu, grâce à la médiation du président sud-coréen Moon Jae-in, et quelques mois plus tard, les responsables de deux Corée (Nord et Sud) tenaient à leur tour un sommet avec à la clé plusieurs décisions, notamment sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne et les rencontres des familles séparées de part et d'autre. D'autant que, selon l'ambassadeur KWON, lors du sommet, le président Moon « a parlé avec franchise », en vue de retrouver la paix dans la péninsule et le rapprochement de deux peuples.

RELATIONS CORÉE-RDC

Au chapitre des relations entre la RDC et la Corée du Sud, M. KWON a tenu d'abord à saluer la décision prise par le président Joseph Kabila de ne pas briguer un troisième mandat, en choisissant son dauphin en la personne d'Emmanuel Ramazani Shadary. Lui et d'autres diplomates en poste à Kinshasa ont apprécié, à juste titre, ce geste courageux du président de la République.

Il a, par ailleurs, noté que la construction du Musée national congolais, financée par la KOICA (Agence coréenne de coopération internationale) dans le cadre de l'aide non remboursable, était le plus grand projet de son pays réalisé en RDC durant son mandat.

Ce musée sera fonctionnel à partir de janvier prochain, malheureusement en son absence, car il devait quitter le pays avant la fin de l'année en cours.

Selon l'ambassadeur KWON, après son inauguration, le musée sera géré conjointement par les experts sud-coréens et congolais appelés à s'imprégner de l'expérience sud-coréens. Mais les experts sud-coréens se retireront quelques mois après.

Au plan purement commercial, le diplomate sud-coréen a révélé qu'un accord entre son gouvernement et celui de la RDC est en route, son pays ayant déjà déposé le texte du projet auprès des autorités congolaises pour une réponse. Une fois cet accord conclu, plusieurs entreprises sud-coréennes pourront venir investir en RDC.

Il a cependant regretté le retrait de l'une de grandes entreprises coréennes en RDC, en l'occurrence la société SAMSUNG pour certaines raisons.

D'abord, avait-il souligné, la loi de l'OHADA veut qu'après 4 ans, toute entreprise ayant de succursale dans un pays doit se transformer en une société de droit congolais, par exemple. Or, pour ce faire, il faut que l'entreprise trouve un grand marché dans le pays. Mais, SAMSUNG ayant constaté qu'elle ne vendait pas beaucoup, d'une part, et d'autre part, qu'il y a beaucoup d'articles piratés de SAMSUNG, celle-ci s'est retirée de la RDC.

Toutefois, la Corée du Sud reste soucieuse d'accompagner la RDC dans son développement.

Le diplomate sud-coréen a saisi l'occasion pour indiquer que tout pays qui veut se développer, a deux choix : soit il emprunte l'argent pour monter des entreprises, soit il fait appel à des investisseurs. Et les Sud-Coréens sont prêts à venir investir en RDC, une fois que l'accord en discussions sera mis en marche.

La Syrie et l'Ukraine au menu des discussions entre Merkel et Poutine

Angela Merkel a reçu samedi Vladimir Poutine au château de Meseberg, au nord de Berlin, pour un entretien consacré notamment aux conflits syrien et ukrainien, points de désaccords persistants entre l'Allemagne et la Russie.

« Je pense que les questions controversées ne peuvent être réglées que par le dialogue », a déclaré la chancelière allemande avant l'entretien, qui, selon elle, devait également porter sur le projet d'oléoduc Nord Stream 2 et les droits de l'homme. Le président russe, arrivé en Allemagne après avoir assisté au mariage de la ministre autrichienne des Affaires étrangères, Karin Kneissl, a quant à lui insisté sur le retour des réfugiés syriens et sur l'aide à la reconstruction.

Angela Merkel a reçu, samedi, Vladimir Poutine au château de Meseberg, au nord de Berlin, pour un entretien consacré notamment aux conflits syrien et ukrainien. (Photo prise le 18 août 2018/Reuters/Sputnik)

En ce qui concerne l'Ukraine, Angela Merkel a souhaité que de nouveaux efforts soient déployés au début de l'année scolaire pour mettre un terme aux affrontements entre forces gouvernementales et séparatistes prorusses dans la région du Donbass.

Au sujet de l'oléoduc Nord Stream 2, qui doit permettre d'acheminer le gaz russe en Allemagne via la Baltique, la chancelière a estimé que son pays devrait continuer à jouer un rôle dans l'approvisionnement énergétique de l'Europe et s'est félicitée de l'ouverture des discussions entre l'Union européenne, l'Ukraine et la Russie.

« J'aimerais souligner que l'essentiel est que le transit via l'Ukraine - qui est traditionnel pour nous - réponde aux exigences économiques. Nord Stream 2 est exclusivement un projet économique », a ajouté Vladimir Poutine.

Les Etats-Unis font pression sur l'Allemagne pour qu'elle renonce au projet, qui selon eux, va accentuer sa dépendance énergétique à l'égard de la Russie. L'Ukraine craint pour sa part que le gazoduc ne permette à la Russie de l'exclure du transport du gaz. Le projet inquiète également ses voisins d'Europe de l'Est, soupçonneux à l'égard de Moscou.

Dans un entretien accordé au Welt am Sonntag, qui doit paraître dimanche, Heiko Maas, ministre allemand des Affaires étrangères, souhaite *« donner un nouvel élan »* au processus de paix en Ukraine, mais rappelle que l'allégement des sanctions imposées à la Russie après l'annexion de la Crimée en 2014 ne pourra être négocié que si l'accord de Minsk est mis en œuvre.

Le chef de la diplomatie dit s'être entretenu cette semaine avec son homologue ukrainien Pavlo Klimkine et ajoute que Sergueï Lavrov, ministre russe des Affaires étrangères, se rendra à Berlin le 14 septembre.

REUTERS

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

CAF-C1/C2 : V. Club rejoint Mazembe en quarts de finale

Mission accomplie pour l'AS V. Club qui s'est débarrassé de Raja (2-0) au stade des Martyrs et se qualifie pour les quarts de finale de la Coupe de la CAF. Déjà qualifié, le TP Mazembe a tenu en échec Sétif (1-1) à la C1.

Armel Langanda

Belle opération de l'AS V. Club le dimanche 19 août au stade des Martyrs de la Pentecôte. Les Dauphins noirs ont validé leurs tickets pour les quarts de finale de la Coupe de la Confédération de la Caf, en venant à bout de Raja Casablanca (2-0), en match de la 5ème et avant dernière journée du groupe A.

Au terme d'une rencontre pas trop facile pour les locaux en première période, les Verts et noir de Kinshasa ont réussi à dérouler les Marocains d'abord à la 50ème minute par Fabrice Luamba, puis à la 59ème minute par Jean-Marc Makusu Mundele.

V. Club avait impérativement besoin de cette victoire pour réussir son coup. Grâce à son système de marquage à la première mi-temps, le club marocain n'a donné aucune chance à Jean-Marc Makusu et ses coéquipiers pour trouver le chemin du filet. En seconde période, les joueurs de V. Club ont carburé et se sont montré plus réaliste en inscrivant deux buts anthologiques en l'espace de huit minutes.

Cette victoire qualifie l'AS V. Club directement en quarts de finale à une journée de la fin. En outre, les Congolais prennent la première place du classement provisoire avec 10 points. La deuxième place est occupée actuellement par Raja avec 8 points. Grâce à sa victoire sur Aduana Stars FC (2-0) en terre ghanéenne, ASEC Mimosa totalise 6 points. Tout se jouera lors de la sixième et dernière journée dans ce groupe pour connaître l'équipe qui accompagnera l'AS V. Club en quarts de finale.

Lors de la dernière journée qui se jouera le mercredi 29 août, V. Club fera le déplacement d'Abidjan pour y défier Asec Mimosas au stade Felix Houphouët Boigny. Raja Club Athletic, pour sa part, recevra Aduana Stars F.C au

Complexe Mohammed V de Casablanca (Maroc). Tout se joue entre Raja et ASEC ce mercredi pour la deuxième place.

SÉTIF – TPM (1-1)

En Ligue des Champions, le TP Mazembe est allé tenir en échec la formation de Sétif (1-1), le vendredi 17 août, en match de la 5è journée du groupe B. Entente Sétif a ouvert le score à la 58è minute grâce à Mohamed Bakir. Chongo Kabasua a égalisé à la 76' pour le compte de TP Mazembe.

Un nul qui permet aux Corbeaux de consolider leur première place du groupe avec 11 points et les trois autres clubs comptent, chacun, 5 points à, savoir ES Sétif, MC Alger et Difaâ Hassani El Jadidi. Là aussi, tout va se jouer lors de la dernière journée pour connaître le club qui accompagnera le TP Mazembe en quarts de finale de la Ligue des champions de la CAF.

Le TP Mazembe boucle la boucle le mardi 28 août contre Difaâ Hassani El Jadidi, au stade de la Kamalondo à Lubumbashi. Tandis que Sétif fera le déplacement d'Alger pour y croiser MC Alger.

Les hommages de la CAF à Kofi Annan

La Confédération Africaine de Football rend hommage à Kofi Annan, décédé samedi en Suisse. Dans un communiqué rendu public, le président de l'instance dirigeante du football continental se dit « attristé » par la disparition de l'ancien Secrétaire général des Nations unies qu'il considère comme un « illustre personnage de la grande histoire africaine ».

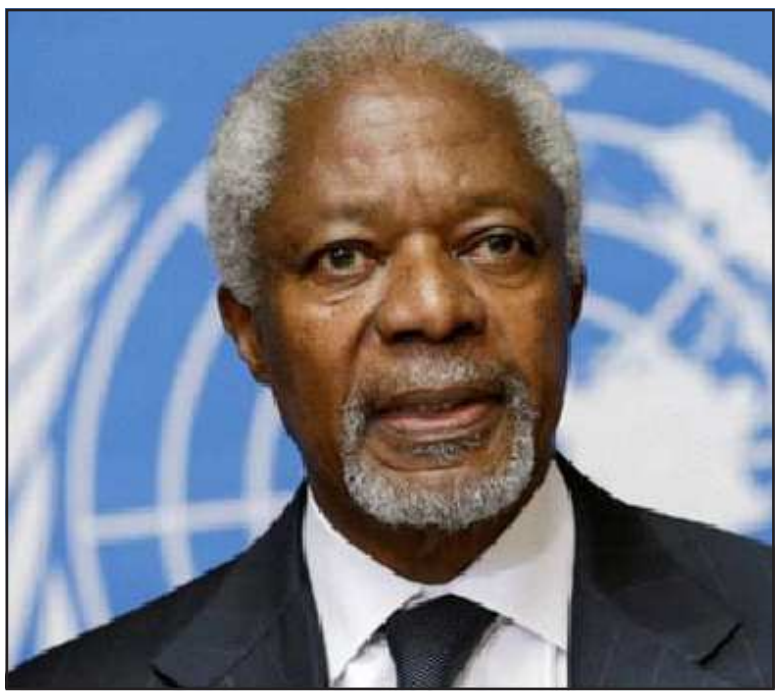

Tout en rappelant les « qualités exceptionnelles » de M. Annan en matière de résolution des conflits, la CAF salue sa contribution « à rapprocher les peuples et favorisé la paix ». « Féru de football, il a aussi, souvent, pris part à de grands rendez-vous du football africain », indique le président Ahmad qui présente ses condoléances les plus attristées à la famille du Prix Nobel de la Paix 2001.

Caf/LP

Epfkin 2018-2019 : le coup d'envoi attendu le 2 Septembre

Sauf changement de dernière minute, le coup d'envoi du championnat de l'Entente provinciale de football de Kinshasa (EPFKIN) saison sportive 2018-2019 sera donné le dimanche 2 Septembre au stade Tata Raphaël, avec les rencontres qui mettront aux prises AC Air Brousse face à AC Okinawa et AC Kuya- New JAK FC.

Il est à noter que la formation de New Jak FC signe son retour après sa relégation une année seulement à l'Entente Urbaine de Football de Kinshasa-Lukunga dirigée par Matthieu Tovo Mozande, ancien international congolais.

Voici, par ailleurs, comment se présente la suite du programme de cette première journée : le 3 septembre à 11h30- FC Dijack croisera le FC DDM et à 13h30 AC UJANA va se mesurer à Belor Académie et à -15h30, OCK jouera OC IDimu.

Le 5 septembre à 11h30, le FC Système affrontera Nourdine AC, 13h30' et le FC Standard de Lemba sera aux prises avec FC Daouda et à 15h30, FC Nzakimuena sera face à AC Tonnerre.

Le 7 septembre, à 13h30' AC Réal Kinshasa croisera le fer avec SC Espérance et à 15h30 APJSK jouera contre le Mont Amba. Il faut noter que toutes ces rencontres se joueront au stade Tata Raphael.

LP

FIFA : l'Algérie mise à l'amende

La FIFA vient de rendre son verdict dans l'affaire de deux matchs amicaux qui ont opposé l'Algérie à la Mauritanie en guise de préparation à la CAN 2017 il y a un an et demi.

Considérant que les Fennecs ont fauté en ne prévenant par la FIFA à propos de ces rencontres, l'instance dirigeante du ballon rond a sanctionné la Fédération algérienne (FAF).

«Constatant la violation et le non-respect des articles régissant les matchs amicaux, la FIFA a prononcé une condamnation à l'encontre de la FAF sous forme d'une amende de 5 000 Francs suisses, plus 1000 autres comme débours de traitement de dossier, le tout assorti d'une mise en garde. Cette décision est définitive et n'ouvre droit à aucun appel», a expliqué la FAF en prenant soin de souligner que cette affaire est «un dossier hérité de l'ancienne équipe fédérale» et que «la commission de discipline de la FIFA aurait pu imposer des sanctions plus sévères».

CAF

Le Potentiel
Quotidien d'informations générales

Fondateur
Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

Administrateur-Délégué
Willy Kabwe
099 99 99 546

Conseiller technique
Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

Directeur de publication
Faustin Kuediasala
081 904 17 63

Rédacteur en chef
Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
Rédacteur en chef Adjoint
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

Secrétaires de rédaction
Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

Politique
Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Joyce Kalala 0823105761

Économie
Olivier Kaforo 081 525 45 55

Société & Provinces
Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22
Herve Ntumba 0823538803

Sports
Armel Langanda 081 194 58 60

International
Cyprien Kapuku 097 047 77 70

Culture & NTIC
Bienvenu Ipan 089 827 34 11

Collaborateurs exterieurs
Thembo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

Metteurs en page
José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

Rédacteur en chef
Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

Chef de service
Albert Tshiambi 081 493 47 53
Comptable
Kevin Twende 085 386 08 44
Caissière
Colette Kankunku 0997 69 81 07
Intendant
Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

Conseiller
Franck Lukusa 081 197 76 09
Agents commerciaux
John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

Chef de service
Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7

Société des architectes du Congo : Brunel Gibale succède à Claudien Mulimilwa

Élu avec 65 voix sur 69 votants, le nouveau dirigeant de la corporation des architectes du Congo s'engage à continuer l'œuvre de son prédécesseur, notamment, le plaidoyer pour l'obtention au Parlement d'une loi-cadre régissant la profession.

Bienvenu Ipan

À l'issue d'une assemblée générale élective organisée récemment à Kinshasa, les membres de la Société des architectes du Congo (SAC) viennent de jeter leur dévolu sur l'un de leurs, en la personne de Brunel Gibale Leki Kananga, qui présidera désormais à la destinée de cette structure nationale.

Élu avec 65 voix sur 69 votants, ce nouveau dirigeant de la SAC place son mandat sous le signe de la continuité des actions amorcées par l'ancien comité directeur. Il a, notamment, cité le plaidoyer pour l'obtention au Parlement d'un cadre juridique devant régir les architectes en RDC, le partenariat avec les institutions universitaires étrangères dans le cadre du projet ARES en cours d'exécution, le combat pour la cohésion au sein de la corporation, l'actualisation du tableau des architectes ainsi que la formation pour le renforcement des capacités de ces derniers.

Le président entrant de la SAC, Brunel Gibale, a fait cette déclaration au cours de la cérémonie de remise et reprise avec son prédécesseur, Claudien Mulimilwa. Après dix ans de règne, le président sortant de la SAC a souhaité un fructueux mandat à son successeur et à toute son équipe.

Créée depuis 1959, la Société des architectes du Congo est jusque-là régie par le décret-loi de l'époque coloniale devenu obsolète à nos jours. L'actualisation de sa législation s'impose donc, dans la mesure où elle va permettre à cette corporation de mieux s'organiser sur la base, notamment, de mesures coercitives. D'où, la détermination de la nouvelle équipe de poursuivre les démarches de sensibiliser les autorités congolaises sur le bien-fondé de l'octroi d'un ordre des architectes de la RDC comme cela se passe sous d'autres cieux.

Le nouveau président élu de la SAC, Brunel Gibale Leki Kananga, entouré de son équipe.

«*Pour ce regroupement des architectes de la RDC, la loi en chantier au Parlement est une urgence en vue de l'obtention du statut de l'ordre*», ainsi que l'a fait savoir à la presse le président entrant de la SAC, Brunel Gibale.

Enfin de réussir son pari de redorer l'image de la corporation, le nouveau président de la SAC sera secondé par son Vice-président, Richard Losala, et le président du Conseil d'honneur de la SAC, Willy Mfuni. Sans oublier les présidents des différentes commissions tels que des architectes Francis Mabula, Patient Tombola, Anatole Lombosa. Le nouveau comité directeur de la SAC bénéficiera aussi de l'accompagnement du secrétariat général et de la trésorerie.

L'OIF soutient des initiatives innovantes d'intégration du numérique dans les médias

Face aux évolutions rapides des technologies et de leurs usages par les populations, les médias classiques et les nouveaux acteurs doivent faire preuve d'imagination pour continuer à exister et compter dans le paysage audiovisuel. Pour accompagner ce processus, l'Organisation internationale de la Francophonie appuie des initiatives innovantes d'intégration du numérique dans la production et/ou la diffusion audiovisuelle. L'organisation des «Hackathons» s'inscrit dans cette stratégie. Il s'agit de concours d'innovation dans le secteur de la production et de la diffusion d'information, encore appelé médiathons. Ces initiatives encouragent les jeunes francophones à développer des projets innovants dans le domaine des médias.

La compétition est ouverte aux jeunes producteurs de contenus médias et aux porteurs de projets numériques (journalistes, bloggeurs, développeurs, graphistes, etc.). Inscrits ou regroupés en équipes, il leur sera demandé de produire en 48h des solutions/applications médias innovantes. Les participants seront encadrés par des mentors locaux et internationaux : Carel Pedre, Nelly Kwende, Rachael Orumor et Noël Kokou Tadegnon. Les 2 jours de travail intensifs seront précédés d'une journée de formation.

Les 3 équipes gagnantes seront primées avec une dotation de 4000 US$ pour la première ;2900 US$ pour la deuxième ; et 1700 US$ pour la troisième.Les lauréats recevront 1/3 du prix en numéraire, les 2/3 restants sont destinés à financer la concrétisation de leurs projets, en collaboration avec un incubateur local.Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 7 septembre à minuit heure de Port-Au-Prince (Haïti) sur le lien : http://bit.ly/HACKATHONHAITI.

Afin de mettre en réseau et promouvoir ces initiatives de jeunes, la plateforme « LeMedialabo », a été lancé en mars 2017. Fort de 700 entrepreneurs francophones, ce réseau vise à former et à informer sur les évolutions et les opportunités du numérique.

Le Bureau régional de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour les pays de la Caraïbe et de l'Amérique Latine couvre 3 Etats membres (Dominique, Haïti, Sainte-Lucie) et 5 Etats observateurs (Argentine, Costa Rica, Mexique, République dominicaine, Uruguay).

OIF avec B. Ipan

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7395 du lundi 20 août 2018

Mobilisation électorale : Sesanga fait douter le FFC Kapika à Kananga

La conquête des espaces électoraux s'annonce rude. Et l'Opposition est loin de courber l'échine pour laisser le champ libre au pouvoir en place regroupé au sein du Front commun pour le Congo. Illustration : Kananga, chef-lieu du Kasaï Central. En mission croisée de conquête, Delly Sesanga installe Ensemble pour le changement. Au même moment, Joseph Kapika, ministre de l'Économie nationale, entend se lancer dans le même exercice pour le compte du FCC. Une bataille perdue d'avance pour ce membre du gouvernement, ex-Udps, dans une partie de la République où la population est comptée parmi les oubliés des 17 ans du régime Kabila.

Kananga, chef-lieu du Kasaï Central, vibre ce lundi 20 août aux couleurs des partis politiques de l'opposition, membres d'Ensemble pour le changement. La mobilisation a été lancée avant même l'arrivée sur place du Secrétaire général de la Plateforme chère à Moïse Katumbi. Delly Sesanga et sa délégation séjournent depuis vendredi 17 août dans cette partie de la République où la population, qui vit dans des conditions d'extrême pauvreté, n'aspire qu'à l'alternance au sommet de l'État au 23 décembre prochain. Dans un terrain acquis à sa cause, le secrétaire général d'Ensemble pour le changement devra évoluer dans un climat d'adversité directe avec le Front commun pour le changement (FCC).

Simple coïncidence ou planification ? La question demeure. Et pour cause, le ministre de l'Économie nationale, Joseph Kapika, qui se réclamait jusque-là Udps comme Tshibala et les autres, actuellement défenseurs du FCC, a pris place en business classe à bord du même vol que le secrétaire général d'Ensemble, Delly Sesanga. Échange de politesse à bord, le ministre ne s'est pas caché de dire à Sesanga qu'il vient pour procéder dès lundi 20 août à Kananga, à l'installation du Front commun pour le Congo.

Dans ce duel, l'enjeu, c'est la population Kasaïenne elle-même. Comme dans les autres provinces de la RDC, l'incidence de la pauvreté est élevée dans cette partie de la République. Cette province présente un taux net de scolarisation du primaire relativement faible et un taux de mortalité infantile assez élevé.

Par ailleurs, la quasi-totalité des ménages ne sont raccordés ni à l'électricité ni à l'eau potable. Le constat qui décrit une précarité de la vie. Les services de santé sont très insuffisants. Ce décor ne va pas faciliter la mission de Joseph Kapika. Au contraire, la voie est balisée pour l'opposant Sesanga. Ce dernier entend prêcher l'inclusivité des élections pour voir la participation électorale de Moïse Katumbi aux côtés des autres leaders politiques.

LP

Thabo Mbeki pressenti envoyé spécial de l'Afrique du Sud en RDC et dans les Grands Lacs

L'ancien président sud-africain Thabo Mbeki est pressenti comme l'envoyé spécial de l'Afrique du Sud en République démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs. Interrogé par le journal sud-africain, Sunday Times, Khusela Diko, porte-parole du président Cyril Ramaphosa, a confirmé cette nomination qui devrait être officialisée incessamment.

Le Sunday Times note qu'il a fallu beaucoup de temps pour convaincre Mbeki d'accepter cette mission dans la région instable des Grands lacs et en RDC, où les élections se font particulièrement attendre depuis longtemps.

Des sources concordantes ont indiqué que les négociations avec Mbeki ont été entamées depuis des semaines pour le convaincre d'accepter l'offre du président Cyril Ramaphosa.

A ce propos, le porte-parole du ministère sud-africain des Relations internationales, Ndivhuwo Mabaya, a déclaré que l'accord de principe ayant été levé avec

Thabo Mbeki, la décision finale revient maintenant au président Cyril Ramaphosa.

Cette nomination s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le ministre sud-africain des Relations internationales et de la Coopération, Lindiwe Sisulu, pour repositionner l'Afrique du Sud en tant que leader et médiateur clé des affaires régionales et continentales.

« *Nous essayons de reconquérir notre position de leader sur le continent, raison pour laquelle nous avons identifié l'ancien président et d'autres anciens influents pour aider à cette mission* », a déclaré un haut responsable du gouvernement sud-africain qui connaît très bien les pourparlers.

Le porte-parole des relations internationales, Ndivhuwo Mabaya, a confirmé que des discussions avaient eu lieu avec Mbeki, mais a déclaré que la décision finale serait prise par Ramaphosa.

Les personnes connaissant bien les discussions ont déclaré que M. Mbeki s'était opposé à l'idée lors de sa première visite par Sisulu, il y a quelques mois.

Les mêmes sources ont indiqué que Mbeki n'avait pas voulu travailler avec Sisulu qu'il considérait comme faisant partie d'un groupe qui a joué un rôle central dans sa défaite en tant que président de l'ANC lors de la conférence élective du parti à Polokwane en 2007.

Cependant, après des tentatives concertées, notamment une intervention de Ramaphosa, Mbeki a dû accepter cette offre. Sa mission consistera notamment à assurer la liaison avec le président Joseph Kabila et tous ceux qui se présentent aux élections afin de régler les problèmes éventuels avant le scrutin du 23 décembre 2018.

Cyril Ramaphosa a visité Mbeki chez lui à Killarney il y a deux semaines. Ils ont discuté de la question et sont parvenus à un accord.

Pour l'instant, Thami Ntenteni de la Fondation Thabo Mbeki a refusé de commenter, préférant réserver la primeur de la fin de leurs négociations au président Cyril Ramaphosa.

LP

APOSTROPHE

Ô 1er VSV !

BEN-CLET

Salut, ô Vénérable Sénateur à Vie (VSV) ! Le Peuple congolais vous rappelle que moins de 24 heures après la présentation de votre dauphin, la planète entière a «salué votre courage politique» pour avoir renvoyé à leurs chères études tous les griots et marabouts qui vous avaient piégé pour violenter le sacré article 220.

Ô Vénérable Sénateur à Vie ! Le message que la planète voulait et veut vous adresser, c'est d'espérer que l'inattendu rayon du patriotisme perçu le 8 août 2018 puisse se développer et illuminer, tels le Soleil et la Lune, l'immense territoire congolais d'ici à décembre 2018.

Ô Vénérable Sénateur à Vie ! Votre «passion pour la RD Congo» s'est-elle déjà éteinte au lendemain du dernier Discours à la Nation ? Ne seriez-vous pas capable de baliser, une fois pour toutes, le sinueux boulevard devant conduire aux scrutins voulus crédibles et inclusifs du 23 décembre ? Le Peuple vous saurait gré de le rejoindre, sans passion, dans la Religion du pardon, du partage, de l'amour du prochain et de la patrie.

Ô Vénérable Sénateur à Vie ! Jamais vous ne pourriez communier avec le Peuple sans engager votre Autorité personnelle dans un chemin de la croix passant par : (i) l'amnistie des prisonniers politiques et des activistes des droits de l'homme, comme en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Guinée équatoriale et au Tchad ; (ii) l'envoi à la casse de la cargaison de machines à voter Nangaa ; (iii) la neutralisation au fichier électoral des 6 millions de «sans empreintes» ; (iv) l'activation du PGR contre les voleurs présumés de l'argent public, tapis dans les structures du PPRD/FCC; (v) les funérailles officielles de Ya Tshitshi.

Le Peuple observe. Le ciel aussi. Pour une fois, vous faites le buzz dans chacune de 450 tribus de la République.